

L'Echo des Iles



Sommaire

Le mot du maire	3	Vie intercommunale	27
Vie communale	4	Syndicat d'eau Arenthon Saint-Pierre	27
Bilan financier	4	Plantes invasives	29
Manifestations	6	Lutte contre l'ambrosie	32
Social	8	Les déchets verts	33
Commission travaux	9	Espace aqualudique	35
Bibliothèque municipale	10	Le pôle enfance	36
Le saviez-vous ?	12	La GEMAPI	38
Environnement	14	ADMR	38
Voirie et sécurité	16	Résumé des conseils communautaires	39
Vie scolaire et périscolaire	17	Comptes rendus	43
Ecole élémentaire	17	Urbanisme	43
Service Enfance jeunesse et sport	18	Conseil municipal du 05/10/2015	44
Tarifs	19	Conseil municipal du 02/11/2015	47
Vie associative	21	Conseil municipal du 11/12/2015	49
L'âge d'or	21	Conseil municipal du 13/01/2016	52
Les pompiers d'Arenthon	21	Entreprises	54
Envie d'évasion	22	Téleski nautique d'Arenthon	54
Le comité des Fêtes	23	Votre épicerie	54
La R'biolle	23	Coudurier Environnement	54
La chasse	24	Etat-Civil	55
Foot Club Arenthon Scientrier	24	Agenda	couverture
Nature et Environnement en Pays Rochois	25		
Essaims d'abeilles	26		

Pour illustrer ce numéro de l'Echo des Iles, nous avons choisi le thème de la flore rencontrée sur notre territoire. La Commission communication remercie vivement : M. Philippe Klein, photographe de nature, pour partager avec nous les superbes orchidées présentées dans ce numéro (<http://www.nature-en-photos.com>) et Marie-Pascale Saillet pour l'identification des autres fleurs présentées.

Infos pratiques

Coordonnées de la mairie :

Adresse : 22, route de Reignier

Tél. : 04 50 25 51 87

Fax : 09 70 62 36 70

e-mail : commune.arenthon@orange.fr

site : www.arenthon.fr

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : 9 h 30 - 11 h 30

Mardi : 14 h 00 - 18 h 00

Mercredi : 8 h 30 - 11 h 30 et 14 h 00 - 17 h 00

Jeudi : 14 h 00 - 19 h 00

Permanence de M. le Maire (sur rendez-vous) :

le lundi de 9 h 00 à 11 h 30

et le jeudi de 15 h 00 à 18 h 00.

Rencontre avec les adjoints : sur rendez-vous.

Service Enfance Jeunesse et Sport :

Téléphone : 04 50 25 51 83

ou jeunesse-sport@arenthon.fr

Communauté de Communes du Pays Rochois (CCPR):

1, place Andrevetan

74800 Roche Sur Foron

Tél. : 04 50 03 39 92

Horaires d'ouverture :

Lundi à Jeudi : 8h00-12h00 ; 13h30-17h30

Vendredi : 8h00-12h00 ; 13h30-17h00

Astreintes :

Les astreintes ne sont à contacter qu'en cas d'urgence seulement.

Astreinte Syndicat d'Eau :

Tél. 06 76 01 57 58

Astreinte Assainissement Bellecombe :

Tél. 06 77 04 19 50

Astreinte Assainissement C.C.P.R. :

Tél. 06 60 50 97 97

Le mot du Maire

Bonjour,

Le principal objectif pour une équipe municipale est de mener à bien des projets permettant d'améliorer les services de proximité de leurs concitoyens ; la réalisation de la micro-crèche va dans ce sens ; malheureusement un nouveau recours porté par la même personne que le premier bloque à nouveau ce projet. Dans ce bâtiment, des professions médicales et paramédicales veulent s'installer. Nous voulons poursuivre ce beau projet qui va dynamiser notre village : nous devons privilégier l'intérêt général à l'individualisme de certaines personnes.

Notre village connaît une croissance démographique assez importante ; cette augmentation de population engendre des problèmes de voisinage ; depuis le début de l'année, ces conflits sont en augmentation ; je me permets de faire appel au bon sens de tous les citoyens, d'être tolérant, solidaire et de dialoguer avant d'aller devant le tribunal pour résoudre ses problèmes. Il faut être conscient que nous avons tous des droits mais aussi des devoirs. Je suis un peu inquiet de voir les mentalités changer même dans notre village : l'individualisme est de plus en plus présent.

Je souhaite vivement que nous retrouvions des vraies valeurs telles que l'amitié, la sincérité, la tolérance et le respect d'autrui.

Bien que mon mot soit un peu pessimiste, je crois en des jours meilleurs où nous élus nous aurons le bonheur de voir nos projets se concrétiser et

d'apporter à nos concitoyens de nouveaux services de proximité. Je vous souhaite à tous un excellent été plein de soleil et plein de sourires.

Permettez-moi de joindre un poème intitulé « un sourire ».

Bon été à tous.

Alain Velluz

Le Sourire

*Un sourire ne coûte rien
Et pourtant il n'a pas de prix.
Il enrichit celui qui le reçoit
Sans appauvrir celui qui le donne
Et quoiqu'il ne dure qu'un instant,
On s'en souvient parfois toute une vie.
Personne n'est assez riche pour s'en passer
Même les plus pauvres peuvent le posséder
Un sourire c'est le repos de l'âme fatiguée,
Un peu de réconfort pour l'être abattu,
Un rayon de soleil, hiver comme été,
Qui adoucit les cœurs attristés
Et parce qu'il n'a de valeur
Que lorsqu'il est donné,
Il ne peut ni s'acheter,
Ni se prêter, ni se voler
Si vous ne recevez pas le sourire que vous méritez
Soyez généreux, donnez le votre...
Nul en effet n'a autant besoin d'un sourire
Que celui qui ne sait pas en donner.*



Pisenlit

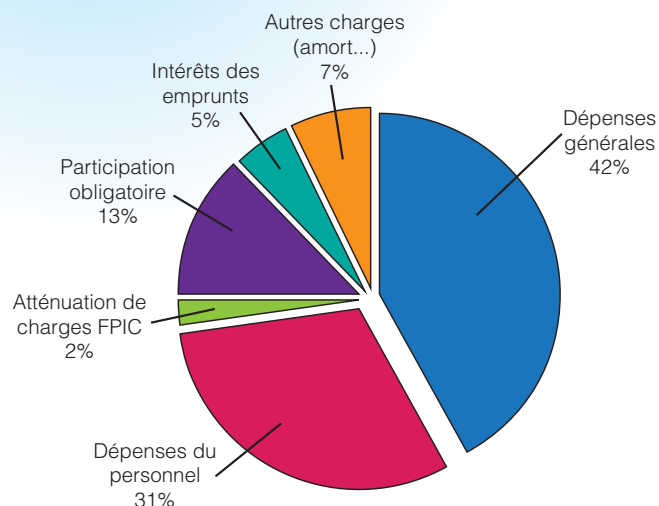


Salsiffs

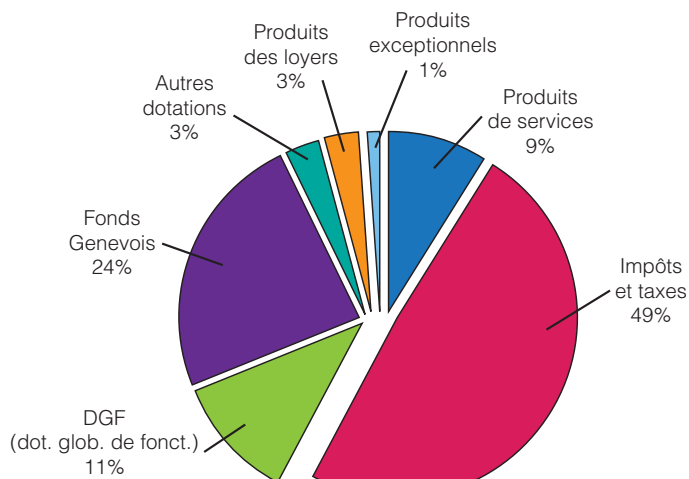
Vie communale

Bilan financier

Fonctionnement dépenses



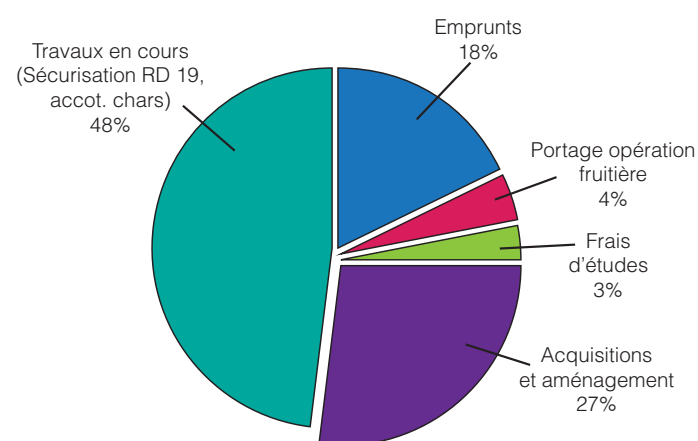
Fonctionnement recette



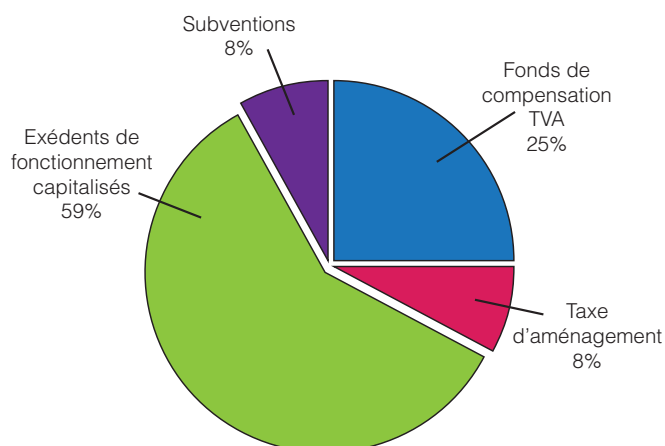
En 2015, les dépenses générales sont en hausse de + 9 % dû à la montée en puissance du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales permettant la ponction d'une partie des ressources de l'intercommunalité pour le financement des intercommunalités moins favorisées.

L'Etat continue sur sa politique d'abaissement des dotations, la DGF de la collectivité passant d'un montant de 179 147 € à 151 493 € pour 2015.

Investissement dépenses



Investissement recette



La municipalité continue sa politique d'investissements malgré la conjoncture difficile au vu des baisses des dotations de l'état.

Les dépenses d'investissement sont financées en grande partie par les excédents réalisés sur les années antérieures.

EVOLUTION DE L'EPARGNE : Autofinancement

	2012	2013	2014	2015
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 241 054	1 287 283	1 294 844	1 864 297
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	827 385	935 557	972 900	1 550 121
EPARGNE DE GESTION	413 669	351 726	321 944	314 176
INTERET DE LA DETTE	42 777	38 201	49 900	48 255
EPARGNE BRUTE	370 892	313 525	272 044	265 921

La situation de la collectivité reste saine malgré les politiques de rigueur en place, cependant, il est nécessaire de bien maîtriser les dépenses générales afin de maintenir une politique d'investissement dans l'avenir.

FOCUS : compensation genevoise

La compensation financière genevoise : Un accord franco-suisse depuis 1973

Objectif de cet accord : compenser le manque à gagner des communes dont une part de leurs habitants travaillent à Genève, disposent naturellement des services de leur commune (Ecoles, équipements sportifs, équipements socio-sanitaires...), sans contribuer directement à leur financement.

Son mode de fonctionnement est le suivant :

Elle est financée par l'impôt à la source dont chaque travailleur frontalier s'acquitte (685 millions de francs en 2014).

Elle correspond à **3,5 % de la masse salariale brute perçue par les frontaliers**. En 2014, elle s'est élevée à 232 millions d'euros qui ont été rétrocédés aux départements de l'Ain (23.3 %) et de la Haute-Savoie (76,7 %) au prorata de leurs travailleurs frontaliers.

Entre 40 et 45 % de l'enveloppe est conservée par le département pour financer des projets relatifs à la mobilité et aux transports, à l'éducation, au tourisme et aux loisirs, aux logements subventionnés, à l'aménagement du territoire, ainsi qu'à l'environnement.

Entre 55 et 60 % reviennent aux communes au prorata de leur nombre de travailleurs frontaliers résidents. Cet apport financier est une part importante du budget des collectivités locales, allouée principalement à l'aménagement du territoire.

Pour notre commune, et pour l'année 2015, le montant perçu a été de **329 969 euros, soit 24 %** de

notre budget en recette, ce qui reste prépondérant dans notre capacité à réaliser de nouveaux investissements.

Les élus genevois et français s'assurent conjointement que la totalité de la contribution financière genevoise soit utilisée au sein même du bassin genevois. Ceci est très important pour permettre et maintenir une constante amélioration de notre territoire.



Véronique

Manifestations

Vœux de M. le Maire

A l'occasion de la traditionnelle cérémonie des vœux, ce vendredi 15 janvier, le Maire et son Conseil municipal accueillent les habitants d'Arenthon, les responsables d'associations et les entreprises, les maires de la CCPR ainsi que la gendarmerie et les pompiers. On notait la présence de Messieurs Marin GAILLARD, Président de la CCPR, et Raymond MUDRY, Conseiller Départemental.

Avant l'avenir, c'est un retour sur l'année écoulée que présente Alain Velluz : une année 2015 qui n'aura pas toujours été facile, marquée par des difficultés économiques et sociales encore bien présentes, mais aussi meurtrie par les attentats de Paris.

Ses souhaits pour 2016 étaient cependant fondés sur l'optimisme, la solidarité et le civisme, fondements d'un bien vivre ensemble.

Malgré une rigueur croissante, il évoqua la bonne santé financière de la commune d'Arenthon, qui permet d'aborder 2016 avec une certaine sérénité.

Il en profita pour remercier tous les acteurs de la vie communale pour leur investissement mis au service de la collectivité locale : personnel communal, enseignants, conseil municipal, forces de sécurité...

Il notait avec plaisir la présence de Guy Decroux, instituteur très apprécié durant de nombreuses années sur la commune.

En prolongation des travaux effectués en 2015, que furent l'agrandissement du secrétariat de Mairie, avec notamment la mise en place d'un élévateur pour personnes à mobilité réduite, c'est le projet de la micro-crèche, retardé par quelques difficultés, qui devrait voir le jour au printemps, avec un nouveau permis de construire. Concernant la voirie, l'aménagement des trottoirs de la route de Reignier se terminera prochainement, ainsi que la réfection de la route des Chars et l'amélioration de l'éclairage public.

Parmi les projets pour 2016, il cita la mise en conformité du PLU ; la

sécurisation du carrefour du chef-lieu, grâce à la destruction de 2 bâtisses, ainsi que les travaux d'accessibilité, dont l'inventaire a été réalisé par Chantal Coudurier et Jean-Sébastien Destruel.

Le Maire évoqua ensuite quelques rendez-vous phares à l'horizon : l'aménagement futur du centre du village, qui fait l'objet de plusieurs projets immobiliers, simultanément à l'arrivée du gaz de ville, depuis Amancy, récupérant le bio-méthane issu de la station d'épuration Arvea.

Il termina par le changement futur des colonnes d'eau vétustes et l'installation d'une 2^{ème} pompe, générant une réévaluation progressive du prix de l'eau, avec révision annuelle, jusqu'à la prise de compétence de la CCPR prévue en 2020 (loi Notre). La mise en œuvre de ces différents chantiers implique une gestion rigoureuse et la municipalité a opté pour l'aide d'une conseillère en gestion financière.

Lors de leur intervention, ce fut au tour de Messieurs Marin GAILLARD et Raymond MUDRY de rappeler que nous sommes tous confrontés aux mêmes enjeux économiques et politiques, et dans ce contexte, le mot d'ordre est collectif... au-delà des simples frontières communales. Ils se montraient confiants en l'avenir d'Arenthon, commune forte de son dynamisme économique et associatif.

La cérémonie s'est poursuivie autour d'une collation dans une ambiance conviviale.



Cérémonie du 11 novembre



Hommage aux victimes des attentats du 13 novembre 2015

Notre pays, à travers Paris, a de nouveau été touché au cœur de ses valeurs, ses valeurs d'humanité. Ce vendredi soir, alors que la capitale était en pleine effervescence de joie et de partage, trois équipes de fanatiques ont attaqué à coups de tirs d'armes, à coup de bombes humaines, une population de jeunes gens et de jeunes parents pour la plupart d'entre eux.

Monsieur le Maire avait invité la municipalité, les enfants scolarisés, à s'associer à la minute de silence nationale prévue le lundi 16 novembre à midi, en mémoire des victimes et en soutien aux blessés, aux familles touchées au plus profond d'elles-mêmes. Ce recueillement, empreint de beaucoup d'émotion, s'est déroulé dans la cour de l'école.



Visite du sous-préfet

Le 24 mars dernier, nous avons eu le plaisir de recevoir la visite dans notre commune de M. le Sous-Préfet.

Alain Velluz, Chantal Coudurier, Colette Boex et le DGS Jean Sébastien Destruel, l'ont accueilli et lui ont présenté les dernières réalisations ainsi que les principaux projets de la commune.



Une discussion a suivi au cours de laquelle M. le Sous-Préfet a félicité les élus pour leur travail.

En effet, il a précisé qu'Arenthon était l'une des rares communes pour laquelle il n'avait rien à « reprocher » : des finances saines, aucune observation au cours des contrôles de légalité, le PLU a été approuvé, le plan communal de sauvegarde a été réalisé, ainsi que l'agenda d'accessibilité programmé, la commune a obtenu le label « village engagé auprès des jeunes » pour ses actions et ses emplois en faveur des jeunes, enfin la commune utilise la signature électronique pour ses actes administratifs.

Une visite de l'école, de la maison des associations et de la bibliothèque a clos cette matinée.



Primevères

Social

Belle journée pour nos aînés !

Le dimanche 3 avril dernier, ce sont 72 personnes de plus de soixante-dix ans qui se sont retrouvées à l'invitation de la commune, autour d'un excellent repas préparé par la société LEZTROYS. Les tables avaient été dressées et le service assuré par les membres du conseil municipal et du CCAS.

La prestation du groupe « Plume » a été très appréciée par le public conquis par la jolie voix de Sylvie Desalmand.

Les doyens du jour M^{me} DESALMAND et M. ROGUET ont reçu une magnifique composition qui les a émus et ravis.

C'est dans la bonne humeur que cette journée s'est achevée tard dans la soirée.

Prochaine promenade des plus de soixante ans :

La prochaine sortie de printemps est prévue le MERCREDI 1^{er} JUIN prochain.

Au programme, LYON : Le matin : temps libre à la basilique de Fourvière, déjeuner dans un bouchon lyonnais et l'après-midi

visite du Parc de la Tête d'Or en petit train puis visite libre.

Les invitations vont prochainement être envoyées. L'an prochain nous célébrerons les dix ans de nos promenades. Nous essayerons de les fêter dignement !

Nous rappelons que pour les personnes de plus de soixante ans qui seraient intéressées par ces sorties et qui ne recevraient pas les invitations, il suffit de s'inscrire en mairie.



MARPA

Après plusieurs mois d'attente, un appel à projets lancé par le Conseil Départemental est enfin paru en février 2016 concernant la construction sur le département de la Haute Savoie de trois établissements d'une capacité de 24 places maximum dont un dédié à l'accueil de personnes handicapées vieillissantes. Les deux autres établissements pour personnes âgées valides devront se situer en milieu rural.

Les communes d'Arenthon et d'Amancy accompagnées par la MSA et par Haute-Savoie Habitat pour la partie architecturale, ont répondu à

cet appel à projets afin de présenter leur dossier concernant la construction d'une petite unité de vie avec le label « marpa » sur la commune d'Amancy. Cet établissement, entièrement de plain-pied, appelé « marpa les Amaranthes » sera géré s'il est validé par le conseil départemental, par une association.

Il pourra accueillir dans des logements individuels 22 personnes non dépendantes. Cette structure ne sera pas médicalisée, l'objectif d'un tel établissement est d'offrir aux résidents encore autonomes un cadre de vie de proximité sécurisant, intermédiaire entre le domicile et la maison de retraite.

La validation, ou non, de ce projet sera donnée par le conseil départemental courant juin.

MISES AUX NORMES DES ETABLISSEMENTS ET DES INSTALLATIONS RECEVANT DU PUBLIC

Conformément à la législation en vigueur, la commune devait déposer auprès de la Direction Départementale des Territoires, un agenda d'accessibilité programmé pour les établissements recevant du public.

En effet, d'ici fin 2018, tous les établissements et les installations recevant du public (qu'ils s'agissent d'établissements publics ou d'établissements privés) devront être rendus totalement accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Les propriétaires de ces établissements devaient déposer avant fin 2015 un agenda qui précise les dates de réalisation de ces travaux et leur coût, ainsi que le cas échéant les éventuelles demandes de dérogation.

C'est le bureau Architecture Concept qui a été chargé de la réalisation de cet agenda avec le concours de différents élus.

Ce document a donc été réalisé pour l'auberge, l'épicerie, le cimetière, l'école, l'église, la mairie, l'espace jeux/city stade, le vestiaire du foot et la maison des associations.

Commission Travaux

Les portes de l'ancien bâtiment de l'école ont été changées. Celles-ci, trop vétustes n'étaient plus du tout isolantes. Cela va nous permettre de réaliser des économies d'énergie.

Les nouvelles portes sont aux normes pour les PMR (personnes à mobilité réduite).

Une étude est en cours pour aménager la salle au-dessus du nouveau bâtiment de l'école.

Les chéneaux de l'épicerie vont être changés en raison de leur mauvais état.

Plusieurs dégradations ont été commises par des personnes malveillantes sur les bâtiments communaux ainsi que sur des équipements se trouvant aux abords de ces derniers :

- Feux de poubelles appartenant à la commune et Sidefage ;
- Casse de vitres et de tuiles ;
- Arbustes ;
- Panneaux arrachés ;
- Toilettes publiques.

Les travaux ont été budgétés pour un montant total de 54 000 euros HT étalés sur trois ans, les travaux techniquement non réalisables ont fait l'objet d'une demande de dérogation.

Ces dossiers sont actuellement entre les mains de la Direction Départementale des Territoires en attente de leur validation. D'ores et déjà, certains travaux vont débuter dans les prochains mois, notamment à l'école, à l'auberge et en mairie.



Sapote de venus - *Cypripedium calceolus*

Suites à ces récents événements, les toilettes publiques se situant à l'arrière du bâtiment du foot vers l'aire de pique-nique seront désormais fermées.



Bibliothèque Municipale

Une Biblio pour toute la famille

Venez-vous inscrire

La bibliothèque est un lieu chaleureux, accueillant et ouvert à tous. Chacun peut venir s'y installer pour simplement lire et profiter de ce lieu paisible et confortable.

Cependant, l'équipe des bénévoles vous rappelle qu'il faut être adhérent pour pouvoir emprunter des livres. L'adhésion est gratuite.

Chaque adhérent peut emprunter 6 livres dont une nouveauté et 3 bandes-dessinées pour une durée de 4 semaines. Une biblio pour toute la famille avec un grand choix de romans, de documentaires (jardinage, psychologie, voyages...); des ouvrages sur la Savoie, des BD, quelques livres audio.

La bibliothèque est abonnée aux périodiques suivants : Art et décoration, ça m'intéresse, National Geographic, Système D, 60 millions de consommateurs, Psychologies, j'apprends à lire, Wakou, Sciences et Vie découvertes, Cram-Cram.

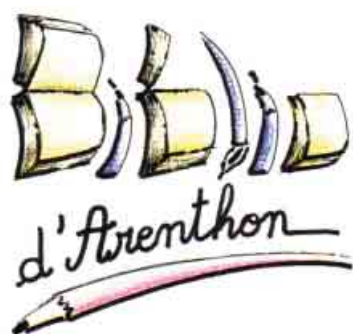
Les dernières acquisitions sont à découvrir sur l'étagère des nouveautés !

Important

« Arenthon d'hier et d'aujourd'hui » sera le thème d'une exposition photos organisée par la bibliothèque municipale en novembre 2016. Si vous avez des photos de votre hameau, de votre quartier... datant peut-être de la construction de votre maison... ou qui montrent une évolution de celui-ci, pouvez-vous les apporter à la mairie ou à la bibliothèque aux heures d'ouverture ?

Nous les scannerons et nous vous les rendrons. Bonne recherche et d'avance merci de votre collaboration.

L'équipe de la bibliothèque.



Vendredi 18 mars 2016,

la bibliothèque municipale a eu la joie d'accueillir Christian Chavassieux pour son livre : « L'affaire des vivants » coup de cœur Rhône-Alpes du prix Lettres Frontière 2015.

Marie-Pascale et Jacqueline ont animé brillamment cette rencontre.

A travers la mise en scène imaginée par les deux animatrices, nous avons découvert que Christian Chavassieux avait plus d'une corde à son arc et qu'il « construisait ses livres comme un bâtisseur ».

Son roman « L'affaire des vivants » lui a demandé un important travail de recherche pour retrouver la manière de penser, de vivre et d'écrire au XIX^{ème} siècle.

La soirée s'est agréablement prolongée autour d'un copieux buffet concocté par le groupe Lettres Frontière.

Merci aux nombreux participants. Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous l'année prochaine.

Si vous aimez lire et si vous souhaitez faire partie de notre groupe de lecteurs Lettres Frontières 2016/2017, contactez-nous à la bibliothèque par email ou par téléphone ou venez nous voir aux horaires d'ouverture, nous serons ravies de vous donner toutes les infos et de répondre à vos questions.

Samedi 6 février 2016 à la bibliothèque :

1^{er} tour des « Petits champions »

Cette année encore la bibliothèque était inscrite comme lieu organisateur d'un 1^{er} tour du concours national de lecture à haute voix destiné aux élèves de CM2 : « Les Petits Champions de la lecture ». Cette année, c'est Inès Mahé qui le samedi 6 février a été désignée par notre jury de professionnels pour participer à la finale régionale à la Médiathèque de Reignier-Esery.

Tout avait commencé quelques semaines auparavant à la bibliothèque pour Inès et ses camarades avec les

séances d'entraînement à la lecture – riches en échanges et progrès - animées par Françoise Gonnet, Jacqueline Rochefeuille et Marie-Claire Fillion.

L'aventure s'est arrêtée à Reignier pour Inès qui a cependant très bien lu le texte qu'elle avait choisi, parmi les quinze enfants sélectionnés venus des Savoies et de l'Ain. Emilie Giust de Vers (près de Saint-Julien) a été élue championne régionale.

La finale se déroulera à la Comédie-Française le 22 juin prochain.

Aux futurs élèves de CM2... et aux autres : profitez de l'été pour choisir un roman qui vous plaît - nous en avons plein à la biblio - et n'oubliez pas :

L'inscription au jeu de lecture ce sera à la bibliothèque dès la rentrée !

Bibliothèque Municipale d'Arenthon

Maison des Associations

2^{ème} étage (avec ascenseur)

Téléphone : 04 50 07 62 57

E-mail : bibliotheque.arenthon@orange.fr

Internet : bm.arenthon.fr (ou via www.arenthon.fr)

Horaires d'ouverture :

lundi de 15h30 à 18h30,

mercredi et vendredi de 16h30 à 18h30

et le samedi matin de 10h00 à 11h30

(pendant les vacances scolaires : mercredi et vendredi uniquement)

Fermeture exceptionnelle le 1^{er} août jusqu'à la réouverture le mercredi 17 août.

Commission culture

Journée organisée par la Commission Culture d'Arenthon : Sortie d'été

« Picasso, L'œuvre ultime. Hommage à Jacqueline »

A la Fondation Gianadda – Martigny

Mardi 20 septembre 2016

Départ d'Arenthon à 9h15

(retour en début de soirée)

Prix par personne 46 Euros (transport inclus)

Visite commentée par un conférencier

Inscriptions à la Mairie ou la Bibliothèque aux horaires d'ouverture habituels.

Le règlement sera demandé à l'inscription par chèque (à l'ordre de « Voyages GAL »)

(Veuillez noter que le repas de midi n'est pas inclus – les participants peuvent soit prendre leur pique nique soit prendre le repas sur place à leur charge)

Et pour vos agendas printemps 2017 - La Commission Culture vous propose une visite guidée à l'ONU à Genève - infos et inscriptions pour cette visite dans le prochain bulletin.



Orchis singe hybride - Orchis simia



Cardamine

Vie communale

Le saviez-vous ?

Nous revenons sur quelques-unes des illustrations du patrimoine de notre Commune, présentées dans l'Echo des Iles de décembre 2015, pour les compléter de quelques légendes (un grand merci à Sophie Lormand et aux différents propriétaires du Château).



Ancien moulin alimenté par la mare du château



Saint-Sébastien
Eglise d'Arenthon



Habitat traditionnel
arenthonnais



Four à pain
Famille Gaillard-Morel



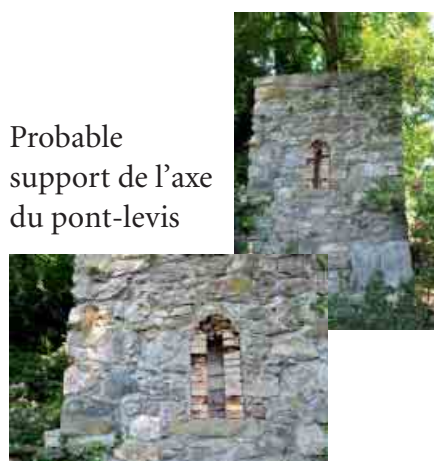
Pierre dite aux serpents



Plan du château et terrains,
possessions de la baronne de
LIVET (née Gerbaix de Sonnaz)
jusqu'en 1923.



Tour ronde de défense,
datant vraisemblablement
du 13^{ème} siècle,
récemment rénovée.



Probable
support de l'axe
du pont-levis



Embarcadère sur la mare



Bords de l'ancienne mare



Une porte du château avec
linteau à coussinets galbés.



Le long du mur, un fossé se dessine... On peut imaginer qu'il y a peut-être eu un fossé protégeant le château féodal !



Ancienne chapelle des ouvriers employés par la baronne de Livet, propriétaire du château fin 19^{ème}-début 20^{ème} s. Arcs brisés : si cette chapelle date du 19^{ème} siècle, il s'agit du style néo-gothique.



Le tissage impressionnant de la charpente du château



Vue sur l'ancienne entrée principale du château depuis la cour intérieure



La belle charpente du château



Une porte sur le côté de l'entrée fortifiée et menant aux jardins, à la mare et à son embarcadère. A-t-elle été ouverte durant les réaménagements du 17^{ème} ou du 19^{ème} siècle pour des raisons pratiques ?



Entrée fortifiée par une double porte, remaniée lors des rénovations successives.



Date de rénovation du château gravée sur une pierre de la façade principale : 1628.

C'est à cette date que l'ancien château féodal devient une charmante gentilhommière.



Fenêtres de la conciergerie avec arc en accolade (l'accolade est la pointe stylisée sur le linteau).



La conciergerie, qui était auparavant le four à pain du château. Son style architectural rappelle celui de la Renaissance savoyarde du 16^{ème} siècle (style dit «de Charlotte d'Orléans») : ce serait peut-être dû à une rénovation à cette époque ?

C'est un logis rectangulaire avec un toit à 4 pans où l'on voit 3 styles de fenêtres sur les différentes façades :

- Fenêtres avec arc en accolade
- Fenêtres à meneaux
- Fenêtres avec arc brisé (style gothique)

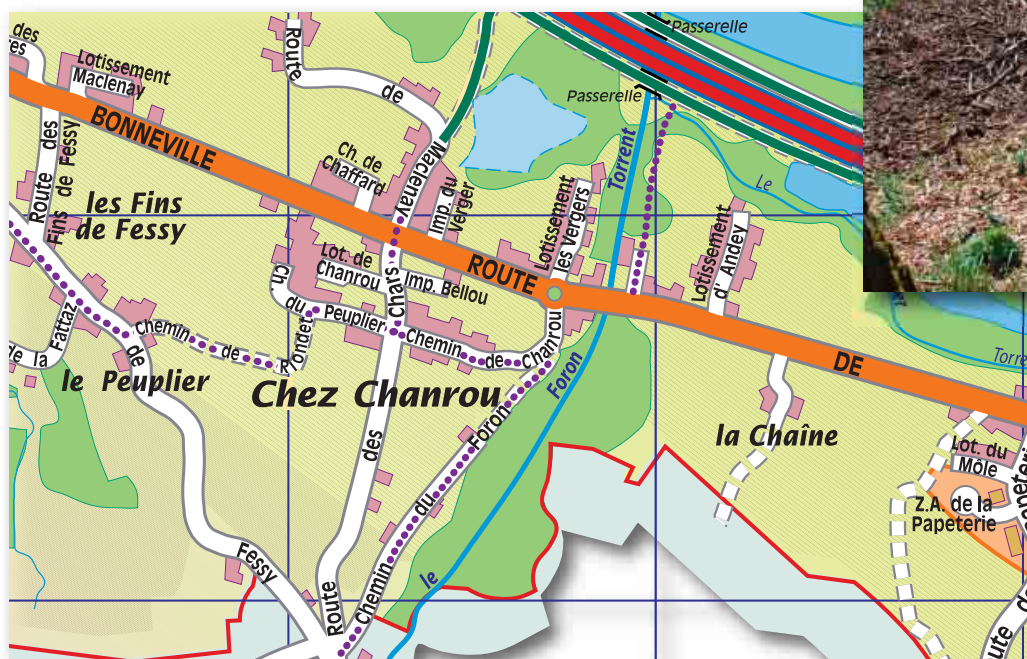
Vie communale

Environnement

Ouverture du Chemin du Foron

Pour faire suite à une proposition de la commission environnement élargie, ce mois d'avril a été ouvert par la Commune la partie Est du Chemin du Foron. Ainsi vous pouvez emprunter ce chemin entre le rond-point des Chars et Fernolet pour marcher jusqu'à Amancy en empruntant des chemins pédestres (rive droite du Foron au sud du pont du Foron à Fernolet).

Itinéraires pédestres aux Chars



Matinée nettoyage des routes

19 mars 2016 : matinée nettoyage des routes par des volontaires, des représentants d'Associations, notamment « La Chasse » et « Pays Rochois au Naturel » et des employés ou élus de la Commune. Egalement le 18 mars avec les enfants de l'école (voir page 17).



Entretien des cours d'eau

Nous rappelons que l'entretien des cours d'eau est à la charge des propriétaires de leurs rives.

Les opérations légères suivantes ne nécessitent pas d'autorisation du Service Eau et Environnement (Code de l'environnement, Art. L215-14 et L215-2) :

- élagage ou recépage de la végétation des rives ;
- abattage des arbres morts ou présentant un risque de basculement ;
- faucardage localisé ;
- gestion de la végétation sur les atterrissements et scarification pour remobiliser les matériaux.

Ces opérations se doivent d'être effectuées régulièrement.

Les opérations plus lourdes qui peuvent avoir un impact sur l'équilibre naturel du cours d'eau, nécessitent quant à elles une autorisation au titre de la police de l'eau (que vous pouvez nous demander en mairie) et relèvent de l'article R214-1 du code de l'environnement.

Ces opérations peuvent prendre la forme de restauration, aménagement ou curage ponctuels entraînant l'extraction de sédiments, d'installations ou d'ouvrages entraînant une modification du profil du lit du cours d'eau.

La commune ne peut intervenir que si elle est elle-même propriétaire des terrains adjacents au cours d'eau ou exceptionnellement s'il existe un intérêt général reconnu par les services de l'État. En l'absence d'un tel intérêt général avéré, elle ne peut intervenir et engager des fonds publics sur des terrains privés.

Concernant les embâcles : des ruisseaux avec embâcles présentent des risques accrus d'inondation. En cas d'inondation, la responsabilité des propriétaires des terrains peut être engagée.

Un arbre pour le climat

Pour répondre à l'initiative lancée par un regroupement d'associations dont la LPO, la Fondation Yves Rocher, l'Association des Maires de Frances (AMF), pour exprimer notre inquiétude commune face au réchauffement climatique aux 150 chefs d'Etats réunis à Paris dans le cadre de la COP 21 en cette fin de mois de novembre 2015, nous avons planté avec les enfants de l'Ecole élémentaire deux arbres pour le Climat ce 27 novembre 2015. D'une part un chêne planté par les CM1-CM2, petit frère de notre chêne vers le stade, symbole de sagesse par sa longévité, de puissance par sa taille, de l'eau, du ciel par la grandeur de ses branches et de la terre par ses racines. Les enfants de CP, CE1 et CE2 ont planté un ginkgo biloba dans la pelouse de la maison des associations, symbole de la nature plus forte que tout, même de la bombe atomique à Hiroshima en 1945, capable de stocker une grande quantité de gaz carbonique.



Vie communale

Voirie et Sécurité

Aménagement de trottoirs

Entrée Chef-Lieu direction Bonneville
Réception chantier 2016



Opération tranquillité vacances

L'opération « tranquillité vacances » est renouvelée pour l'année 2016.

Elle a pour but d'enrayer l'augmentation du nombre de cambriolages durant les vacances scolaires (d'été et autres périodes) et de contribuer à développer les relations entre les forces de sécurité intérieure et la population.

Les résultats obtenus au cours des années précédentes montrent en effet une diminution du nombre de vols par effraction pour les résidences qui avaient intégré ce dispositif.

Avant de partir, vous, particuliers ou sociétés, pouvez signaler à la brigade de gendarmerie de votre domicile, votre départ en vacances et pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

Il vous appartient donc, si vous devez vous absenter durant ces périodes de vacances scolaires, d'en informer la gendarmerie de La Roche-sur-Foron (523 Avenue Charles de Gaulle - Tél. : 04 50 03 00 15) ; en cas de problèmes, ces derniers vous préviendront personnellement ou prendront contact avec la personne de votre choix.

Ce service est bien entendu gratuit et le ministère de l'Intérieur a édité plusieurs brochures, disponibles en commissariat et gendarmeries, pour vous renseigner.



Vie scolaire et périscolaire

Ecole élémentaire

1) Effectifs

Nous avons actuellement 102 enfants répartis en 4 classes :

CP/CE1 (24) - CE1/CE2 (24)

CE2/CM1 (27) - CM1/CM2 (27).

Les effectifs prévisionnels pour la rentrée prochaine seraient de 96 enfants.

2) Projets de classe

- **Une année d'élevages** : grenouilles, phasmes, papillons, coccinelles... Ces élevages permettent de nombreuses observations, dessins, mesures et soins. Comme disent certains élèves de la classe de M^{me} Pailloux : « Notre classe, c'est un zoo ! »
- **Mars** : toute l'école a participé au **nettoyage de la commune**. Les 2 classes de petits ont nettoyé les abords de l'école. Les 2 classes de grands sont allées le long de l'autoroute et des étangs, ont trié les déchets au fur et à mesure, ont pesé les sacs au retour et calculé la masse totale des déchets ramassés (59,6 kg). La Mairie a ensuite offert à tous les enfants un goûter. Parallèlement les enfants ont étudié dans leur classe le tri et le recyclage des déchets. Nous espérons avoir sensibilisé à l'environnement nos futurs citoyens !
- **Avril** : la classe de CE2/CM1 de M^{me} Pailloux a présenté aux parents de sa classe et à l'école son spectacle de **théâtre** (8 contes philosophiques), résultat de 6 mois de travail.
- **Avril** : les 2 classes de grands ont assisté à une **conférence donnée par un glaciologue** (M. Moreau) pour étudier la vie des glaciers et l'impact des changements climatiques.
- **Mai-juin** : les CP/CE1 et CE1/CE2 auront 2 séances de **piscine** par semaine en vue de l'obtention du savoir-nager.
- **Juin** : Cette année la classe de CM1/CM2 de M^{me} Latournerie se rendra à Arâches-La-Frasse du 21 au 24 juin inclus pour sa **classe de découverte sur le thème de la montagne**. Au programme : escalade, spéléologie, course d'orientation, randonnée thématique, fabrication de fromage... Encore une belle expérience entre camarades !

3) Projet numérique

De nombreux investissements sont et seront réalisés cette année, permettant à l'école, à ses élèves et à ses enseignantes de basculer dans l'ère du numérique :

- Installation d'un photocopieur couleur
- Achat d'un ordinateur portable pour la Direction avec impression sur le photocopieur.
- Changement des claviers allemands de la salle informatique.
- Installation du réseau Kvarz pour gérer les 17 ordinateurs et assurer la sécurité des élèves sur Internet, et gestion de la maintenance par une société informatique.
- Création d'un site internet école/périscolaire qui permet aux enseignants et à leurs élèves de publier leurs articles sur la vie des classes (adresse : <http://www.ac-grenoble.fr/ecole/74/benoit.chamoux>)
- En septembre installations dans toutes les classes de vidéo-projecteurs et tableaux interactifs qui permettront d'enseigner différemment. Le coût total s'élève à 20 824 euros hors ressources pédagogiques et logiciels (avec le soutien de l'APE à hauteur de 6 000 euros : 4 000 euros pour les tableaux et 2 000 euros pour les ressources pédagogiques)

4) Agenda

- 13/05 : journée Océanie (cuisine, danses, lecture de contes, maquillages...)
- 20/05 : journée des CM2 au collège
- 25/06 : fête de l'école à partir de 15h

Nous remercions la Mairie (son personnel et ses élus), l'APE, et les parents accompagnateurs pour leur dynamisme, leur soutien humain et financier, qui permettent à tous nos élèves et nos enseignantes de profiter de bonnes conditions matérielles pour progresser et s'épanouir.

M^{me} Pailloux Directrice

Vie scolaire et périscolaire

Service Enfance Jeunesse et Sports

Bonjour à toutes et à tous !!!

Le Printemps est arrivé à grand pas mais avant d'aborder cette nouvelle saison, voici un petit récapitulatif des activités menées par le Service Enfance Jeunesse et Sport de la commune lors de cet hiver.

En ce qui concerne les enfants qui fréquentent le service périscolaire, l'année 2015 s'est terminée par un spectacle de théâtre lors du marché de Noël organisé par l'Association des Parents d'Elèves. Quelques enfants des classes de CP-CE1 et CE2 ont présenté « Le petit chaperon rouge et les 3 petits cochons » tandis que les plus grands ont créé une pièce de théâtre nommée « Les cinq mousquetaires ».

L'année 2016 a commencé quant à elle sur la thématique « Voyage autour du monde ». Les enfants participent à des activités sur les différents continents. Un des temps forts a été la création de déguisements pour le carnaval du vendredi 4 mars 2016. Faute de mauvais temps, au lieu de défiler dans les rues d'Arenthon, les enfants ont profité d'une boum dans la maison des associations, ce qui leur a tout autant convenu. Ils se sont retrouvés sur la piste pour danser, s'amuser mais aussi élire le plus beau déguisement.

Pour les enfants fréquentant l'Ecole Municipale des Sports (EMS), l'hiver n'a pas été de tout repos. Les CP-CE1 ont pu s'initier à la danse, des parcours de psychomotricité ainsi qu'au roller. Tandis que les CE2-CM1-CM2 ont découvert la pratique du tennis de table, du tir à l'arc de l'escalade ou joué les explorateurs du Pays Rochois lors de chasses aux trésors.

Le Point Accueil Jeunesse (PAJ) a aussi fait le plein d'activités pour l'hiver. Les 12-17 ans ont profité des beaux jours pour aller skier aux Brasses, s'initier à la construction d'igloo, manger un menu savoyard au Plateau des Glières, ou se prélasser au Bains de Lavey en Suisse... D'autres ont préféré rester dans la vallée pour participer à un concours de cuisine intergénérationnel avec l'association l'Age d'Or, créer

des meubles en carton ou encore passer une journée tranquille entre console de jeux vidéo et cinéma.

Dans le cadre du PAJ, 6 jeunes ont lancé leurs actions d'autofinancement (vente de gâteaux, nettoyage de voiture, tombola...) pour se financer un séjour en Espagne. Les recettes récoltées permettent d'enthousiasmer le groupe et de peaufiner le séjour (choix d'activités).

Pour la deuxième année consécutive, le service Enfance Jeunesse et Sport a organisé le mercredi 30 mars 2016 la chasse à l'œuf. Le beau temps ayant été une fois de plus au rendez-vous, cela a permis de rassembler environ 300 personnes autour de la recherche d'œufs, de jeux traditionnels en bois, de jeux sportifs mais aussi autour du stand maquillage et de la buvette qui ne se sont pas désempilés de toute l'après-midi.

Pour les mois à venir, l'équipe pédagogique du service prévoit d'organiser une semaine d'Olympiades durant les temps méridien pour les enfants de l'école Benoit Chamoux. Il s'agira de défendre les couleurs d'un pays en participant à des jeux sportifs, quizz et autres défis...

Les vacances d'été commencent également à se profiler... Pour les jeunes, nous envisageons d'organiser des activités autour du thème de la culture urbaine : hip-hop, rap, slam, graffiti... Le programme reste à définir !!!

*Marianne
WLOCH et
Sébastien
PORETTI
Responsables du
Service Enfance
Jeunesse et Sports*



Tarifs

La Commission scolaire a travaillé dernièrement sur le calcul des quotients et les tarifs des différents services.

Afin d'harmoniser et simplifier les calculs pour les parents et afin de « coller » au mieux à la réalité et aux différences de revenus, il a été décidé d'adopter les mêmes tranches de quotients familiaux que différentes communes du pays rochois et que la Communauté de communes du pays rochois pour les maternelles et le centre de loisirs

Ainsi à partir de la rentrée de septembre 2016 de nouvelles tranches de quotients familiaux et de nouveaux tarifs seront appliqués à savoir :

Tarif 1 pour les quotients de 0 à 800 euros

Tarif 2 pour les quotients de 801 à 1 600 euros

Tarif 3 pour les quotients de 1601 à 2200 euros

Tarif 4 pour les quotients de 2201 à 3000 euros

Tarif 5 pour les quotients supérieurs à 3 000 euros

Le calcul des tranches et du nombre de parts sera également revu et simplifié, il s'appliquera de la manière suivante :

Le dernier REVENU FISCAL DE REFERENCE du foyer ou des personnes vivant dans le foyer sera divisé par 12. Au résultat seront ajoutées les allocations familiales mensuelles perçues (aussi bien en France qu'en Suisse pour les frontaliers). La somme obtenue sera divisée par le nombre de parts.

SITUATION FAMILIALE DU FOYER : couple, ou parent isolé

Nombre d'enfants à charge	1	2	3	4
Nombre de parts	2.5	3	4	4.5

Par enfant supplémentaire, rajouter 0,5.

Par enfant handicapé (dès le premier), rajouter 0,5.

TRANCHES QUOTIENT FAMILIAL à compter de septembre 2016,	CANTINE	PERISCOLAIRE la demie heure	EMS les 2 heures
0 à 800 euros	4,35	1,10	5,00
801 à 1600	5,25	1,20	6,20
1601 à 2200	6,10	1,40	7,30
2201 à 3000	6,30	1,45	7,50
≥ 3001	6,50	1,50	8,00
PAI pour tout le monde	3,00		

P.A.J. TRANCHES QUOTIENT FAMILIAL à compter de septembre 2016, (vacances toussaints)	ACTIVITE A à l'heure	ACTIVITE B à l'heure	ACTIVITE C à l'heure
0 à 800	1,10	1,20	1,70
801 à 1600	1,70	1,80	2,30
1601 à 2200	2,30	2,40	2,80
2201 à 3000	2,50	2,60	3,00
≥ 3001	2,80	2,90	3,20

Vie scolaire et périscolaire

A titre d'exemple :

- un quotient familial de 799 euros pour un couple avec deux enfants soit trois parts représente un revenu annuel d'environ 31 600 euros soit un revenu mensuel (allocations familiales comprises) de 2 600 euros. Cette famille paiera 4,35 euros la cantine et 1,10 euro la ½ heure d'activité périscolaire.
- un quotient familial de 3 001 euros pour un couple avec deux enfants représente un revenu annuel d'environ 118 800 euros soit un revenu mensuel (allocations familiales comprises) de 9 900 euros. Cette famille paiera 6,50 euros la cantine et 1,50 euros la ½ heure d'activité périscolaire.

Enfin, une nouveauté concernant les temps d'activité périscolaire. Dès la rentrée de septembre 2016 seront mis en place des « ateliers découverte » : il s'agira de proposer aux enfants un éventail d'activités manuelles ou culturelles. Ils fonctionneront par période de vacances à vacances de 15 h 45 à 17 heures les lundis pour les CE2 CM1 et CM2 les jeudis pour les CP et CE1.

L'engagement de l'enfant à participer à ces ateliers se fera par cycles d'activités sur des unités d'apprentissage complètes. Ainsi les familles devront



Sainfoin

inscrire leurs enfants pour la période complète de 15 h 45 à 17 heures (sans possibilité de départ échelonné).

Ils seront facturés au même prix que la périscolaire soit pour 1 h ¼ le prix de deux fois ½ heure suivant les quotients.

La commission scolaire et le service ont également travaillé sur le règlement intérieur ; les familles sont donc vivement invitées à le consulter. Il leur sera remis lors des inscriptions et est téléchargeable sur le site internet de la commune.



Myosotis

L'Age d'Or

L'Association l'Age d'Or va clore sa cinquième année fin juin 2016. 85 membres composent cette Association animée par un bureau compétent, actif, dynamique, bénévole et disponible. De nombreuses activités sont réalisées chaque année. En plus des rencontres hebdomadaires tous les mardis après-midi (une moyenne de 45 personnes y participent), les activités depuis la parution du dernier Echo des Iles ont été les suivantes :

- Le 17 novembre 2015, repas tartiflette à la salle des Associations (55 participants)
- Le 14 décembre 2015, sortie dans le Jura, repas animé à l'Auberge Fleurie à Monnet La Ville et visite de cascades.
- Le 22 décembre 2015, le goûter de Noël (69 participants)
- Le 12 janvier 2016, le gâteau des Rois (69 participants)
- Le 9 février 2016, loto inter-adhérents (58 participants)
- Le 15 février 2016, journée pour un concours intergénérationnel avec les jeunes du Point Accueil Jeunesse, au lycée Jeanne-Antide à Reignier. Une dizaine de membres de l'Age d'Or participaient à ce concours de pâtisserie (organisé par trois candidates au bac pro Elisa, Justine et Marie), équipes formées d'un adulte et d'un enfant. De nombreux prix ont été distribués.



- Le 5 avril 2016, repas à l'Auberge d'Arenthon chez Lisa (59 participants). Photo ci-dessous.
 - Les 16 et 17 avril 2016, sortie en Alsace (41 participants). Repas et spectacle au Royal Palace à Kirrwiller, puis visite des villages de Kaysersberg et Riquewihr situés dans les vignobles Alsaciens et dégustation dans une cave.
 - Une autre journée intergénérationnelle s'est déroulée le 19 avril 2016 avec un programme chargé (initiation à la pétanque, à la belote, jeux vidéo puis pique-nique et pour terminer un goûter à 16 heures). Douze personnes de l'Age d'Or et douze enfants ont participé à cette journée.
- La saison se terminera en juin avec une sortie probable au Château Vareppe à Groslee (01).
Contact : francois.viollet74@free.fr

Les pompiers d'Arenthon

Les pompiers d'Arenthon recrutent :

Suite à la diminution de l'effectif pour raisons diverses, atteinte de la limite d'âge, jeunes recrues ne pouvant s'engager d'avantage, il est important que notre CPI se maintienne. Si vous habitez Arenthon, nouvellement arrivé ou déjà installé, vous pouvez nous rejoindre pour renforcer notre effectif et nous permettre de continuer nos missions de secours.

Alors l'aventure vous tente ? – contactez soit Phillip Guyenot, chef du centre au 06 72 67 85 70 ou Emilie Decarroux son adjointe au 06 15 56 27 12



Vie associative

Envie d'Évasion

Vous connaissez sans doute maintenant l'Amicale des Retraités de l'Établissement Public de Santé Mentale de La Roche sur Foron dont le siège est à Arenthon depuis sa création en 2006. A ce jour « ENVIE D'ÉVASION » compte 51 adhérents.

Malgré le contexte morose qui régnait en 2015, les projets furent maintenus grâce à la volonté d'une équipe résolument dynamique. L'implication des adhérents ainsi que le travail accompli par les membres du bureau a permis de faire aboutir plusieurs projets. Parallèlement, les rencontres et invitations avec les « actifs » de l'EPSM se poursuivent ainsi que la participation aux diverses manifestations de la commune.

Pour mémoire, rappelons quelques voyages et activités conduits par l'association :

En septembre 2014, 37 personnes partaient pour découvrir l'Alsace. Une première visite les conduisait à Colmar. Le lendemain de ce périple, les adhérents ont pu visiter Strasbourg, avec croisière sur l'Ill, la cathédrale, la petite France. Ils partaient ensuite pour une soirée spectacle de music hall au « Royal Palace » à Kirwiller qui emportait l'enthousiasme de tous les spectateurs. Le dernier jour était consacré au circuit sur la traditionnelle route des vins.

Un an plus tard, en septembre 2015, un voyage d'une semaine sous le soleil automnal a conduit 26 participants à découvrir la culture, les traditions, les sites et paysages du Portugal entre Lisbonne et Porto à la plus grande satisfaction de tous.

Quelques sorties d'une journée sont venues ponctuer la vie de notre association. En 2014 par exemple nous partions visiter les grottes de Choranche près de St Marcellin (38), les fontaines pétrifiantes et leur jardin botanique à la Sône en Isère. En 2015 Vuillerens en Suisse nous accueillait pour la visite du jardin des Iris, puis après un petit passage dans le jura français nous visitons la

Boissellerie à Bois d'Amont. Quelques sorties aussi en raquettes ou lors de randonnées nous ont permis de découvrir de magnifiques sites dans notre région. Des journées culturelles nous emmenaient jusqu'à la fondation Giannada à Martigny en 2014 pour admirer les œuvres de Modigliani et l'école de Paris, puis en 2015 d'autres artistes tels que Anker, Holder, et Valloton. Ces sorties très enrichissantes étaient toujours réalisées avec le concours d'une conférencière.

Nos projets pour 2016 devraient nous permettre de faire connaissance avec le Musée Ariana (Céramique et Faïences du XII^e et XIII^e siècles, vitraux et jardins) et le 15 septembre prochain nous envisageons de passer une journée au château de Vareppe vers Jujurieux dans l'Ain. Pour le printemps 2017 un voyage de six jours est prévu à destination de la Toscane, les 5 terres, Florence, Sienne, Carrare, Rapallo et Portofino. L'inscription pour ce projet se fera dès l'automne 2016.

Vous avez envie d'évasion ? Soyez les bienvenus dans notre association prête à vous accueillir !

Contact : Secrétaire 04 50 25 50 82, à Arenthon.



Envie d'Évasion en visite à l'université de Coimbra (Portugal) en Septembre 2015.



Anémone Sylvie

Comité des fêtes

La très bonne saison des concours de belotes avec ses 9 soirées et 820 joueurs (!) s'est terminée comme à son habitude par un repas de chasse apprécié de tous.

La soirée du 11 décembre avec son repas choucroute était aussi la 100^{ème} soirée belote ! Un gâteau fut dégusté à cette occasion.

Le 24 janvier les plus de 65 ans se sont retrouvés à la « Récréé des aînés » pour une pièce de théâtre suivie d'un après-midi musical avec en soirée la traditionnelle soupe à l'oignon. Rendez-vous les 9 juillet (avec animation musicale le soir) et 20 août pour des après-midi pétanque ouvertes à tous dès 13 h 30.

Les membres du Comité des fêtes vous souhaitent un été radieux et de bonnes vacances à tous.



Harmonica et orgue de barbarie



Les champions de l'année



La R'Biolle

LA R'BIOLLE : Assemblée Générale 2015 et remise de cloches aux Présidents d'Honneur

Le 29 décembre 2015, les Présidents René Décarroux et Patrice Mermillod avaient convié leur équipe et les bénévoles pour faire le bilan de l'année écoulée, plutôt satisfaisant, et présenter les perspectives de la foire 2016 : elle aura lieu les 7 et 8 mai prochains à Scientrier, avec comme nouveauté au programme, un rodéo à dos de taureaux et chevaux (pour les plus aguerris) ou à dos de moutons (pour les enfants).

Ils soulignèrent également la participation de l'association, depuis quelques années déjà, au téléthon, aux Carnavals d'Amancy et de la Roche.

A l'issue de la réunion, les anciens Présidents René Brantus et Marcel Pioutaz étaient mis à l'honneur



pour leurs contributions : ils reçurent chacun une belle senaille à l'effigie de La R'Biolle et une bouteille de champagne, en remerciement de leur investissement et pour avoir perpétué cette belle aventure des R'Biollons.

Ils ont été nommés "Présidents d'Honneur".

La soirée s'est prolongée autour d'un repas préparé par Patrick et son équipe : la fin d'année 2015 des R'Biollons s'est terminée sur une note plutôt sympathique.

Vie associative



La Chasse

VERS UNE NOUVELLE COMMUNICATION SUR LA CHASSE

La Fédération Départementale des Chasseurs mène actuellement une réflexion pour mieux informer les autres utilisateurs de la nature en période de chasse.

La commune d'Arenthon sera concernée par ce nouveau fonctionnement. En Haute-Savoie la démographie croissante, l'engouement accru pour les sports de nature, affirment la nécessité d'œuvrer pour un meilleur partage de l'espace naturel. La commune d'Arenthon ne présente pas de zone de fréquentation importante pouvant causer des conflits d'usage, néanmoins, à partir de cet automne, les promeneurs seront mieux informés sur cette activité. Des panneaux indiquant les jours de chasse et les zones de chasse en cours seront posés au départ des sentiers les plus

fréquentés. Une application pour smartphone permettra à tous les utilisateurs de connaître les jours de chasse par communes, mais également, de localiser sur une carte les réserves de chasse. Cette information permettra de favoriser un meilleur partage de la nature. La Fédération Départementale des Chasseurs va renforcer également les règles de sécurité et former plus de 2500 chasseurs d'ici l'ouverture de la chasse en septembre. Ces dispositions devront permettre de maintenir une activité cynégétique indispensable pour maintenir l'équilibre agriculture / forêt / gibier, tout en prenant mieux en compte les autres utilisateurs de la nature.

Ces mesures feront l'objet d'une présentation plus détaillée dans la prochaine édition du bulletin municipal.

Foot Club Arenthon Scientrier

Chers Parents, joueurs, amoureux du foot, Le « Foot Club Arenthon Scientrier », FCAS, recherche activement des personnes souhaitant intégrer le comité afin de participer à toutes les décisions du club qui permettront de faire avancer nos petits footballeurs en herbe dans leur passion et d'aider les grands à continuer de s'amuser comme des enfants tous les week-ends.

- Bien entendu cela demande un peu de votre temps
- Réunion du comité tous les premiers Lundis de chaque mois de foot (pas pendant les trêves... !!)
 - Participation à la tenue de la buvette lors des matchs des petits ou des grands le week-end
 - Participation aux diverses manifestations du club
 - ...

Mais ne prenez pas peur, c'est gratifiant de faire ceci pour tous les petits bouts qui courent partout et qui sont super contents de pouvoir faire ça dans leurs communes avec leurs copains.

Si vous ne souhaitez pas rejoindre le comité, ce n'est pas grave nous avons des places à pourvoir ailleurs !!! Nous recherchons comme chaque année des éducateurs mais cette année encore plus que les autres puisque certains éducateurs, après plusieurs années de bons et loyaux services, veulent prendre une retraite anticipée !!

Pour les personnes souhaitant intégrer le « staff technique » le club peut payer les stages d'éducateur s'ils souhaitent peaufiner leur esprit tactique et technique ! Mais vous pouvez aussi nous rejoindre comme chez Mcdo : comme vous êtes !! En plus vous pourrez découvrir la convivialité et l'ambiance qu'amène le sport collectif au sein du comité ou d'une des équipes du club en participant à tous les moments festifs que nous amène la vie associative.

Si vous ne vous sentez ni dans l'un ni dans l'autre, nous vous attendons cependant nombreux pour soutenir les différentes équipes du club aux bords des terrains le week-end. Il y en a pour tous les goûts à toutes les heures !!

Sportivement,

Le comité du FCAS

PS : toutes les personnes souhaitant rejoindre l'aventure du FCAS, vous pouvez en parler aux différents éducateurs de toutes les catégories et/ou aux membres du comité

PS encore : si vous ne souhaitez pas nous rejoindre mais que vous connaissez des personnes qui le sont, envoyez-les nous !!

Contact : M. Frédéric Maréchal, Président du FCAS



Issue de la fusion entre Arenthon Environnement en Pays Rochois et Pays Rochois au Naturel, notre association a pour objectif de connaître et faire connaître la nature pour mieux la protéger.

Contact : natenv74@gmail.com

Site internet : <http://natenv74.jimdo.com/>

Une drôle de plante : Le Gouet Tacheté

Voilà je me présente ARUM TACHETE ou Arum maculatum. Vous ne voyez pas qui je suis ?

Mais si ! Regardez bien à l'ombre des sous-bois près des ruisseaux... au printemps vous verrez mes feuilles vertes, bien brillantes, en peu en forme de fer de lance, comme ma cousine des jardins, l'arum d'Ethiopie, vedette des mariages !

Bon d'accord, je ne possède pas son élégante fleur blanche haute sur tige... Je suis plus discrète, plus petite aussi. Ma fleur est moins glamour : on dirait une flamme vert pâle (spathe) avec au centre une massue de couleur violette (fleur stérile bien visible tandis que mes fleurs fertiles minuscules sont cachées à la base de ce spadice).

Ah mes braves gens, pas facile de séduire des insectes, quand on a une allure aussi quelconque... mais je transpire une bonne odeur de viande pourrie qui attire des mouches !

POURQUOI JE FAIS CA ? Une histoire de dupes...

Pour me reproduire, j'ai besoin d'insectes qui viennent m'apporter du pollen d'un autre arum puis qui emportent mon pollen vers d'autres fleurs. Il faut que je séduise mes fiancés : des moucheron, pour les conduire dans ma chambre florale à la base du spadice.

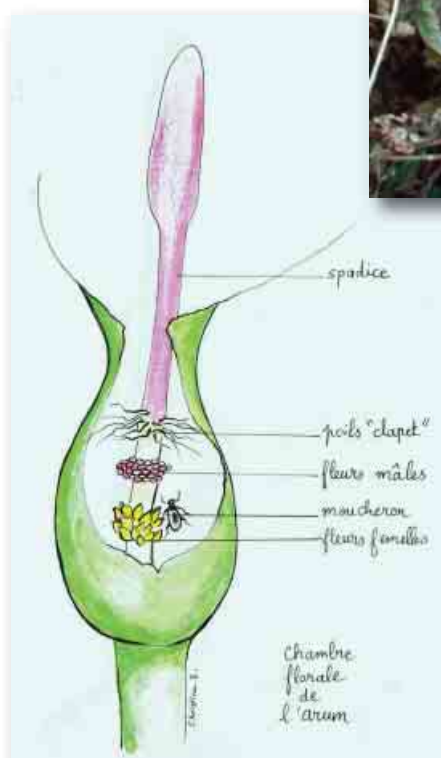
Alors j'ai conçu un piège d'attrape-nigaud: ces petites mouches se nourrissent de matières en décomposition ; je les attire le soir, avec mon parfum de charogne, d'excrément, dans ce cachot où elles ne trouveront rien à manger. Je les retiens prisonnières bien au chaud, à l'aide de mes poils « clapet », au moins une nuit, le temps qu'elles se chargent de mon pollen. Puis je les libère emportant ainsi mes graines d'amour vers d'autres fleurs.



LE SAVIEZ-VOUS ? Ne touchez pas à mes fruits !

A l'automne, mes fruits, d'abord vert deviennent des boules rouges agglomérées sur une petite tige. Elles sont très toxiques : brûlures, vomissements, spasmes et coma pouvant aller jusqu'à la mort. En effet, je suis bourrée d'aroine, un poison pour le système nerveux.

On l'appelle aussi : Pied de veau, gouet, la chandelle, le manteau de la vierge, pilette, vachotte...



Vie associative

Essaims d'abeilles

La formation d'un essaim se produit généralement avant les miellées de printemps. Lorsque la colonie est prise de "la fièvre d'essaimage " le processus se met en route.

Les abeilles bâtissent une cellule particulière, plus grosse que les autres.

Quand la reine consent à déposer un œuf femelle dans cette alvéole le processus est enclenché.

Quinze jours plus tard une jeune reine naît : la ruche possède alors deux reines et c'est la vieille qui partira à l'occasion d'un début d'après-midi ensoleillé.

Certaines abeilles partent en éclaireuses dans le but de trouver un nouveau logis.



En sortant de la ruche toutes les partantes tournent en un tourbillon de 10 à 15 m de diamètre, puis elles iront se poser sur une branche d'arbre, contre un mur, sur un piquet etc, généralement près de la ruche qu'elles viennent de quitter. Vous voyez alors se former un essaim, c'est-à-dire une boule d'abeilles agglomérées les unes aux autres.

Si telle aventure se produit près de chez vous ne vous affolez pas, les abeilles partent chargées de provisions et ne sont pas agressives pendant 2 jours. Appelez un apiculteur qui le récupérera et formera une nouvelle ruche.

Abeille du Salève (Président André Favre)
www.abeille-du-saleve.org



Syndicat d'eau ARENTHON SAINT-PIERRE

Anniversaire du syndicat d'eau ARENTHON SAINT-PIERRE

Cette année notre syndicat fêtera son 80ème anniversaire. A l'occasion de cet anniversaire, une manifestation sera organisée lors de la réception de l'un des différents chantiers engagés cette année, afin de marquer l'événement. Le marquer d'autant plus qu'il n'atteindra pas l'âge avancé de 85 ans. La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) en a décidé autrement. En effet la loi oblige notre syndicat à cesser son activité au plus tard le 1^{er} janvier 2020. La loi indique que la compétence gestion de l'eau doit devenir une compétence obligatoirement assurée par la communauté de communes. C'est dans cette perspective que la communauté de communes a mandaté un bureau d'études afin de faire un état des lieux du fonctionnement et de la gestion de l'eau potable sur le territoire du pays rochois. Gestions qui peuvent être gérées directement par les communes (Amancy, St Laurent, St Sixt, St Pierre), ou par un syndicat d'eau en gestion directe comme notre syndicat (Arenthon et une partie de St Pierre), ou déléguées au Syndicat des eaux des Rocailles et Bellecombe (gestion directe) extérieur à notre territoire (La Chapelle Rambaud), ou par un Syndicat en délégation à un prestataire privé (Cornier, Eteaux et La Roche sur Foron) délégation prévue jusqu'en 2015.

Mais revenons à notre syndicat.

Son fonctionnement actuel : voir ci-contre

Le syndicat dessert 873 abonnés, 655 sur ARENTHON et 218 sur ST PIERRE pour un réseau d'un peu plus de 34 Kilomètres. Il a été créé en 1936, et il est un des plus vieux syndicats de notre région. A l'époque, il avait été créé pour pallier aux problèmes : fièvre typhoïde, mauvaise qualité des eaux des puits, manque d'eau en période de sécheresse ; et pour assurer une meilleure défense incendie. Il desservait à l'époque, entre les communes d'Arenthon et Passeirier, plus de 1 000 habitants.

Extraits de la délibération lors de la création du syndicat d'eau potable des communes Arenthon et Passeirier.

Séance du 27 novembre 1936

Le 27 novembre 1936 à 18 heures, les délégués des communes d'Arenthon et de Passeirier se sont réunis à Arenthon sous la présidence de Monsieur Ogier Joseph, Maire d'Arenthon.

Présents :

Arenthon : Ogier Joseph, Verdel Marius, Viollet Mathieu

Passeirier : Terrier Jean Marie, Contat Claudius

Le Président donne lecture des délibérations

- d'Arenthon du 23 novembre 1936

- de Passeirier des 23 juin et 28 novembre 1936 ;

Décidant de constituer un syndicat intercommunal ayant pour but la construction d'un réseau de distribution d'eau potable sur le territoire des deux communes, ainsi que l'entretien ultérieur des ouvrages communs et le cas échéant l'entretien et l'exploitation de l'ensemble des deux ruisseaux.

Le Président demande aux délégués de procéder à l'élection du Bureau :

- Président : Ogier Joseph, Maire d'Arenthon

- Vice Président : Terrier Jean Marie, Maire du Passeirier

- Secrétaire : Viollet Mathieu

Suite à la fusion des communes de Saint-Pierre en Faucigny et de Passeirier le 1er janvier 1965, le syndicat d'eau potable d'Arenthon et Passeirier a changé de dénomination et devient : Syndicat Intercommunal d'Eau potable d'Arenthon St-Pierre.

Actualités :

Travaux menés fin d'année 2015 et prévus pour cette année 2016.

Le schéma directeur de gestion en eau potable mené sur notre territoire, avait mis en évidence pour notre syndicat qu'il fallait réaliser prioritairement des travaux de renouvellement de notre réseau et procéder à la sécurisation du pompage de Blandet.

Renouvellement du réseau :

Secteur carrefour de chez Naville au chemin des Tattes, les travaux engagés en fin de l'année ont été réceptionnés courant avril.

Remplacement de 400 mètres en ø150 coût 115 500 € HT

Secteur route des Chars, réalisation début mai de la tranche 2 : remplacement de 320 mètres en ø100 coût 23 650 € HT.

Vie intercommunale

Route de Montagny : reprise du réseau avec prolongement de l'antenne 115 mètres en ø100 coût 24 950 € HT.

Sécurisation du réseau :

Installation d'un débitmètre pour le maillage du réseau au niveau de Passeirier avec St-Pierre ; coût de l'équipement : 4 300 € HT. Les travaux sur le site du pompage de Blandet ont commencé en début d'année, ils consistent au doublement du pompage pour le sécuriser en cas de panne du premier.

Les travaux prévus sont répartis en deux lots. Le premier lot a démarré courant mars, il concerne la réalisation d'un forage, intervention accomplie par la société HYDROFORAGE pour un coût de 24 302 € HT. Le deuxième lot concerne toute la partie équipements et gestion, dont l'installation d'un traitement de l'eau aux UV (ultraviolet) réalisé par la société ROSNOBLET ELECTRO-MECANIQUE pour un coût de 45 790 € HT.

La mise en service de ce nouvel équipement est prévue pour la deuxième partie de l'année.

Recherche de fuites.

Le rendement (rapport entre le débit envoyé dans le réseau et les mètres cubes facturés) actuel du réseau d'eau est d'environ 76 %. Le syndicat a décidé cette année de faire appel à un bureau en recherche de fuites pour améliorer encore le rendement. Coût de la recherche de fuite 5 390 € HT.



Travaux de maintenance.

Renouvellement des compteurs avec tête équipée pour la radio relève. Le syndicat a planifié, jusqu'en 2019, de changer environ une centaine de compteurs par année pour un investissement annuel de 9 000 €.

Augmentation du tarif de l'eau pour la facturation 2017.

Le syndicat a décidé d'augmenter le tarif de l'eau, et de passer le prix du mètre cube à 1,14 € HT (TVA 5.5 %) au lieu de 1,09 € HT. Comme indiqué sur le tableau suivant, le prix du mètre cube d'eau de notre syndicat est très bas par rapport aux autres gestionnaires de la communauté de communes.

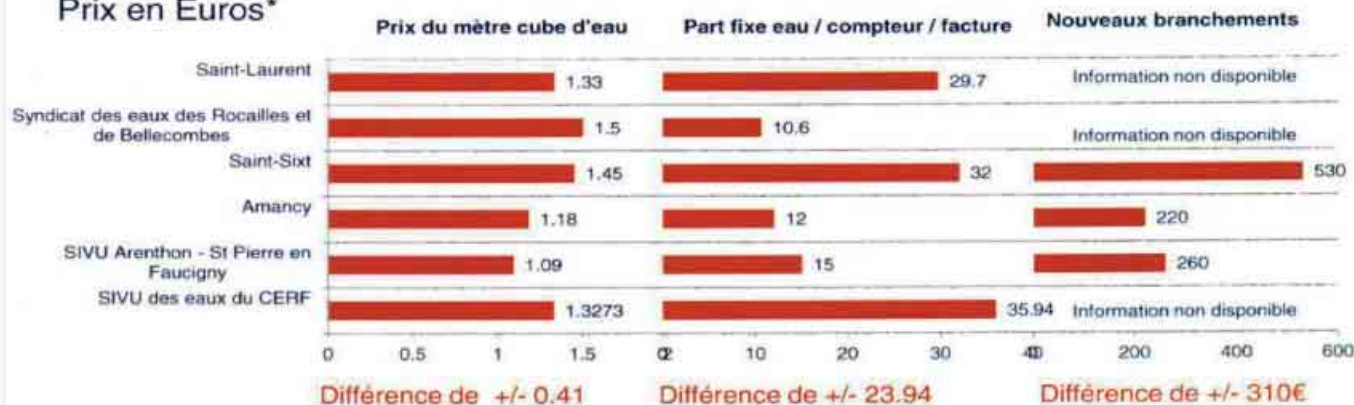
Le moment venu, lors de la dissolution de notre syndicat, les prix de l'eau devront être identiques.

Afin de ne pas subir une trop grosse augmentation en une seule fois, nous souhaiterions l'échelonner sur plusieurs années et par là même permettre au syndicat un potentiel d'investissement plus grand.

Des différences tarifaires

En respect du **principe d'égalité de traitement des usagers**, le transfert de la compétence eau vers l'intercommunalité implique la nécessité de tendre vers une convergence tarifaire. A l'heure actuelle on constate des écarts importants sur le territoire de la CCPR

Prix en Euros*



* Le Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombes et la commune de Saint-Laurent ont un tarifs fixe différencié pour les gros compteurs de respectivement 26.5€ et 59.41€

La convergence tarifaire est donc **une question importante**. Il est indispensable de l'approfondir afin de définir les modalités de cette convergence

Les espèces exotiques envahissantes

Les Espèces Exotiques Envahissantes sont appelées communément « espèces invasives ». Ce groupe est constitué de plantes et d'animaux qui, introduits dans des milieux qui ne sont pas leur milieu d'origine, ont la capacité de coloniser rapidement ce milieu et d'y supplanter la faune et la flore locale. Dans leur aire de répartition géographique d'origine, il existe une concurrence au niveau de la nourriture ou des prédateurs qui équilibre leur développement, ce qui n'est pas forcément le cas dans les milieux où elle est introduite. Elles peuvent ainsi sérieusement déséquilibrer l'écosystème et deviennent alors « invasives » : la majorité des autres espèces peut être amenée à disparaître progressivement par une réaction en chaîne.

En ce qui concerne les plantes, les espèces invasives peuvent employer plusieurs stratégies pour se disséminer. La reproduction peut se faire par graines ou par reproduction végétative, c'est-à-dire par fractionnement de la partie racinaire. Ces éléments sont ensuite disséminés par les vents, les animaux, mais surtout par l'homme et ses activités (en particulier lorsqu'il y a remaniement de terre (dans l'activité de construction par exemple), ou coupe (jardins, entretien de bord de voirie...). De nombreuses plantes se disséminent également par la rivière (d'où une présence forte dans ces milieux). Comble du phénomène, ces plantes sont très difficiles voire impossible à éradiquer. Leurs stratégies de reproduction rendent bien souvent tous les efforts d'élimination vains.

La renouée du japon est de loin l'espèce la plus résistante : 7 mm de rhizomes suffisent à faire redémarrer un nouveau plant. Les opérations d'éradication sont vouées à l'échec et une intervention non réalisée dans les règles de l'art conduit systématiquement à sa multiplication et augmente donc la problématique. Seules les personnes avisées sont capables de développer des techniques permettant de contenir le développement de la plante (sans arriver toutefois à la faire disparaître). Même les produits phytosanitaires (qui sont par ailleurs interdits en bord de cours d'eau) peuvent,

dans certains cas, avoir un effet engrais sur la plante. En dehors de la renouée, d'autres espèces se retrouvent de plus en plus en Haute Savoie : il s'agit de la **balsamine, de solidages géantes, de l'arbre à papillons ou buddleia.**

D'autres plantes invasives posent des problèmes de santé publique. C'est le cas de la **Berce du Caucase**, dont le contact avec la sève suivi d'une exposition de la peau à la lumière peut provoquer de graves brûlures, ou encore de l'**ambroisie**, hautement allergène (l'**ambroisie** n'est présente que sur certains secteurs très localisés de la vallée de l'Arve mais pose énormément de problèmes en vallée du Rhône où elle s'étend au bord des routes et cours d'eau).

Face à ces espèces problématiques, il convient d'adapter son comportement. La première chose à faire est de ne pas contribuer à sa dissémination par des règles simples : attention aux remaniements de terre, ne pas chercher à arracher ou cueillir les plantes pour quelque raison que ce soit, ne pas acheter ces espèces (certaines sont encore commercialisées en toute légalité !). Il convient de **ne surtout pas mettre ces espèces au compost ni dans les bennes des déchets verts.**

Pour l'élimination de ces plantes sur sa propriété, le particulier pourra s'attaquer seul au **solidage (fauche plusieurs fois par an avant que la plante ne fleurisse), au buddleia ou à la Balsamine (arrachage)**. Pour la **renouée du japon**, il se méfiera de toute opération qui pourrait contribuer à multiplier le problème, et préférera la **non intervention d'une manière générale**. Il pourra prendre conseil auprès de professionnels avisés si la plante pose problème et qu'elle nécessite une action de contention.

L'intervention sur la **Berce du Caucase** est réservée à des professionnels : ces dernières années, il a été constaté des « fauches sauvages » sur le bord de l'Arve et du Foron de la Roche. Ces fauches sauvages, qui interviennent souvent juste avant le passage des chantiers spécialisés, non seulement n'éliminent pas la plante mais contribuent à augmenter le problème car les opérateurs passent après la coupe et ne voient pas la plante. Pourtant

Vie intercommunale

cette dernière aura le temps de repousser et de fleurir avant la fin de la saison de végétation et pourra ainsi continuer sa dissémination.

La gestion des invasives dépend de chacun : d'une manière générale, il convient avant tout de ne pas contribuer à amplifier le problème et, lorsqu'elles sont retrouvées, de **faire remonter l'information à la commune**.

P.S. Pour les espèces animales, il convient de ne pas les relâcher dans le milieu naturel (les tortues de Floride ont, par exemple, fait des ravages sur les étangs où elles ont été relâchées. C'est une des raisons pour lesquelles leur commercialisation est aujourd'hui interdite en France et le lâcher de cette espèce dans le milieu naturel passible d'amende. Des centres de récupération se mettent en place).

LA RENOUEE DU JAPON



Cette plante est un véritable calvaire à éradiquer. Une fois installée, les rhizomes (racines) occupent un volume important dans le sol : il y a environ 140 m de rhizomes par m³ de terre contaminée. De plus, ces rhizomes renferment une grande quantité d'énergie, si bien qu'il suffit d'un fragment de 7 mm de rhizome pour générer un nouvel individu. Afin de contenir la plante, il faut affaiblir les rhizomes sur plusieurs années. La mise en place de technique de contention efficace est réservée aux personnes averties. Toute opération mal réalisée multipliera le problème.

LA BALSAMINE DE L'HIMALAYA



La Balsamine de l'Himalaya se propage essentiellement par graines : elle les expulse jusqu'à 7 m de la plante ; et il y a jusqu'à 800 graines par plant.

Pour gérer cette plante, il faut épuiser le stock grainier du sol, en la fauchant/arrachant pendant plusieurs années consécutives.

LE BUDDLEÏA DE DAVID

Le Buddléia de David se propage essentiellement par graines : il y a jusqu'à 3 millions de graines par plant. Pour gérer cette plante, il faut épuiser le stock

grainier du sol, en la fauchant/arrachant pendant plusieurs années consécutives.



LE SOLIDAGE

Le Solidage est une plante qui provient d'Amérique. Elle forme des peuplements très denses (jusqu'à 300 plants par m²) se propage essentiellement par graines : il y a jusqu'à 10 000 graines par plant. Pour gérer cette plante, il faut épuiser le stock grainier du sol, en la fauchant/arrachant pendant plusieurs années consécutives.



LA BERCE DU CAUCASE

La Berce du Caucase est une plante invasive dont le contact de la sève avec la peau couplé à une exposition à la lumière provoque des brûlures, parfois graves. La manipulation de ses parties tant aériennes que souterraines nécessite donc un équipement adapté et le respect, par les opérateurs, de consignes strictes pendant les manipulations. Elle a été retrouvée en plusieurs points des bords d'Arve, dont la commune de Scientrier. Le SM3A mène depuis plusieurs années, des campagnes d'éradication. Ces travaux nécessitent un équipement spécial et un savoir-faire technique (il faut en effet couper la racine avec une bêche ou une pioche à plus de 15 cm de profondeur. Sans cela, la plante repousse immédiatement).



Syndicat Mixte d'Aménagement
de l'Arve et de ses Affluents

Lutte contre l'Ambroisie



L'Ambroisie : enjeu de santé publique au cœur de nos villes et de nos campagnes

Ambrosia artemisiifolia, communément appelée **Ambroisie à feuille d'armoise** est une plante invasive originaire d'Amérique du nord, apparue en France au milieu du 19^{ème} siècle. Depuis son importation involontaire, cette plante n'a cessé de se multiplier et de coloniser le territoire métropolitain et tout spécialement la région Rhône-Alpes.

Identifier l'Ambroisie :

Feuilles :

- profondément découpées
- vertes sur les 2 faces
- Pas d'odeur aromatique

Tiges :

- velues et rougeâtres (pour les parties les plus âgées)



Attention, l'ambroisie peut être confondue avec l'Armoise vulgaire laquelle a, contrairement à l'ambroisie, le dessous des feuilles de couleur argentée.

Un problème de santé publique :

Le pollen de l'Ambroisie est un des plus allergisants, il suffit, donc, de quelques grains de pollen par m³ d'air pour que les symptômes apparaissent. Le pic pollinique a lieu généralement en août et septembre. Les symptômes les plus courants sont de même nature que le rhume des foins. Ils prennent plusieurs formes : rhinite, conjonctivite, trachéite, asthme, urticaire, eczéma, etc... Les symptômes sont d'autant plus prononcés que le taux de pollen dans l'air est élevé.

Lutter contre l'ambroisie : réduire le pollen et les graines

La lutte contre l'ambroisie est l'affaire de tous. En Haute-Savoie, l'arrêté préfectoral n° 2012180-0001 du 28 juin 2012 l'impose et distingue une lutte préventive pour empêcher l'apparition de la plante et la lutte curative pour empêcher l'émission de pollens et réduire les stocks de graines dans les sols. Cette plante est une fabuleuse machine de production de pollen et de graines : plusieurs millions de grains de pollen par jour et par pied, et jusqu'à 3 000 graines par pied.

Les graines, dépourvues de dispositif de dispersion par le vent, ne peuvent être déplacées que par le ruissellement des eaux, le déplacement de terres infestées ou les engins agricoles et de travaux public.

Le travail sur l'ambroisie (arrachage notamment) impose de se protéger, en utilisant du matériel adapté : gants, lunettes et masque lors de la floraison.

Que faire si j'en vois ?

Sur ma propriété : **je l'arrache !**

Hors de ma propriété et sur un terrain public, s'il y a seulement quelques plants : **je l'arrache !**

Hors de ma propriété, s'il y a en a beaucoup : **je signale la zone infestée** grâce à la plateforme interactive de signalement ambroisie

Tout le monde peut participer à la lutte en signalant toute présence d'ambroisie par 4 canaux différents :

- www.signalement-ambroisie.fr
- Application smartphone iOS et Android 4
- contact@signalement-ambroisie.fr
- Tél. : 09 72 37 68 88

Chaque signalement est transmis au référent ambroisie de la commune concernée, qui coordonne les actions permettant de l'éliminer.

Au total, sur la région Rhône-Alpes, il y a eu 3 886 signalements réalisés sur la plateforme durant l'année 2015, dont 60 en Haute-Savoie.

Plus de la moitié a été prise en compte. Des évolutions restent à engager pour améliorer cet outil, en accompagnant les acteurs locaux.

Contact :

Agence régionale de santé (ARS)
Auvergne- Rhône-Alpes,
Délégation de la Haute-Savoie,
Service Environnement Santé
7 rue Dupanloup - 74040 ANNECY Cedex
Tél. : 04 26 20 91 61
Courriel :
ars-dt74-environnement-sante@ars.sante.fr
Site internet : www.ambroisie.info



Viorne

Les déchets verts

Le brûlage à l'air libre, une pratique polluante !

Alors que le printemps arrive, les brûlages de végétaux se multiplient. Activité interdite, car émettrice de plusieurs polluants dont les particules fines, elle reste pourtant pratiquée. En effet, en Rhône-Alpes on estime que 9 % des maisons individuelles ont recours à cette pratique⁽¹⁾.

Dans la vallée de l'Arve, zone sensible pour la qualité de l'air, il est encore plus important de ne pas brûler les déchets verts !

D'autres solutions existent : compostage, broyage puis paillage des plantations, ou apport en déchetterie.

Attention aux idées reçues : le trajet pour l'apport en déchetterie reste bien moins polluant pour la qualité de l'air que le brûlage sur place des déchets végétaux ! En effet, « Brûler 50 kg de végétaux émet autant de particules qu'une voiture à moteur Diesel récente qui parcourt 6 000 km ! » ⁽²⁾

1 - Agir pour la qualité de l'air dans la vallée de l'Arve

De par sa topographie, la vallée de l'Arve est régulièrement exposée à des épisodes de pollution

de l'air. Ainsi, le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), prévoit d'agir sur les différentes sources d'émission. Si le chauffage au bois et le transport routier sont à l'origine de la majorité des rejets de particules, la combustion à l'air libre des végétaux participe également aux émissions de plusieurs polluants. Activité courante et à première vue anodine, le brûlage à l'air libre contribue significativement aux niveaux de pollution durant les épisodes anticycloniques.

2 - Le brûlage des déchets verts émet des polluants dangereux pour notre santé

Outre la gêne occasionnée au voisinage par les fumées et les risques d'incendies, la combustion à l'air libre des déchets verts est très polluante pour la santé et l'environnement, particulièrement quand les déchets végétaux brûlés sont humides.

En effet, c'est une source d'émission de particules dans l'air, mais aussi d'autres composés cancérigènes comme les HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques), le benzène ou des dioxines. Ce brûlage, en association avec d'autres déchets (plastiques, bois traités, papiers souillés, carburant) est totalement à proscrire en raison de sa haute toxicité.

Vie intercommunale

3 - Une pratique interdite !

Particuliers, entreprises, collectivités,... pour tous, le brûlage à l'air libre des déchets et l'écobuage sont strictement interdits sur l'ensemble du territoire de la vallée de l'Arve, en dehors de dérogations préfectorales spécifiques.

En effet :

- L'article 84 du règlement sanitaire départemental interdit tout brûlage à l'air libre des déchets ménagers depuis plusieurs années.
- L'arrêté préfectoral n° 2012131-0019 interdit toute pratique d'écobuage ou de feu de forêt herbes ou broussailles dans le périmètre du PPA.

ATTENTION : Toute incinération de végétaux est passible d'une contravention de 450€ (article 131-13 du nouveau code pénal).

4 - Des solutions pour ne pas polluer et ne pas gaspiller

Les activités de jardinage (taille des haies, élagage, tontes...) génèrent d'importantes quantités de déchets végétaux. Ces déchets peuvent trouver bien des emplois au jardin.

- Transformer les déchets verts sur place :
 - Compostez vos déchets verts avec vos déchets de cuisine (épluchures de légumes, restes de repas...). Cela permet de réduire le volume de vos poubelles et de produire un amendement de qualité pour vos sols.
- À savoir : Un tas de compost correctement géré ne sent pas mauvais !
- Broyez les branchages et utilisez le broyat obtenu pour :
 - pailler vos plantations dans le potager ou les massifs fleuris (préserve les plantes des variations de température et d'humidité, évite la pousse des mauvaises herbes, fertilise le sol) ;
 - enrichir votre compost (matière sèche et lignieuse, favorable à l'aération du compost).

• Les apporter en déchetterie

Ces déchets seront ensuite valorisés par compostage (par la commune ou par une société indépendante).

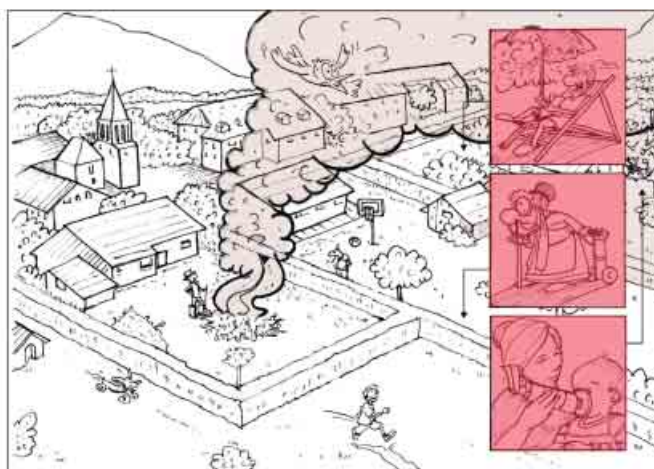
À savoir : Le trajet pour l'apport en déchetterie reste bien moins polluant pour la qualité de l'air que le brûlage sur place des déchets !

5 - Quelques chiffres à titre de comparaison :

Brûler 50 kg de végétaux émet autant de particules (PM10) que :



Plus d'information sur <http://www.air-rhonealpes.fr/article/le-brulage-des-dechets-verts>
Contact : communication@air-rhonealpes.fr



Cette information est dispensée dans le cadre du dispositif « Fonds Air Bois », visant à réduire les émissions de polluants issus de la combustion de biomasse (Action du Plan de Protection de l'Atmosphère de la vallée de l'Arve). Sources : Circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts, PPA Arve, et communiqué de presse d'Air-Rhône-Alpes, 2012.

Contact : Syndicat Mixte Aménagement Arve et ses abords – pcaer@sm3a.com / 04 50 25 60 14
Pour un conseil sur les économies d'énergie ou les pratiques écologiques : Association Prioriterre : 04 50 67 17 54
Pour des informations sur la qualité de l'air : Association Air Rhône-Alpes : 09 72 26 48 90

Espace aqualudique



142 rue des Marmotaines - 74800 La Roche-sur-Foron
Tél. 04 50 97 72 00 - www.ccpaysrochois.fr



DÉCOUVREZ l'espace aqualudique des Foron ! Ouvert du 2 mai au 19 octobre 2016

Conçu pour répondre à un besoin d'apprentissage fort, l'espace aqualudique des Foron accueille les scolaires des communes du Pays Rochois, d'Arbusigny, de Pers-Jussy, de Reignier et de Scientrier. L'équipement s'adresse aussi à toutes les familles qui souhaitent profiter d'un moment de détente en toute quiétude. Avec plusieurs bassins : découvert (25 m), semi-couvert (20 m), d'apprentissage et pataugeoire, ainsi que son toboggan et son jardin aquatique, l'espace aqualudique des Foron est le lieu idéal pour découvrir le monde aquatique tout en s'amusant.

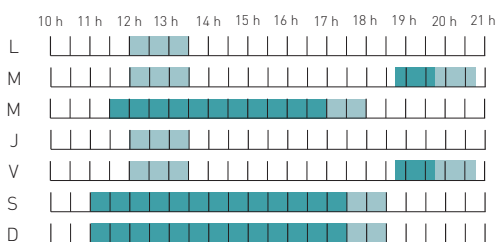
Profitez des beaux jours pour nager en plein air et admirer la nature arborée ainsi que les montagnes qui entourent les bassins.

Horaires d'ouverture

Évacuation des bassins 15 min avant la fermeture de l'établissement.
Les jours fériés sont ouverts comme le dimanche sur toutes les périodes.

PRINTEMPS

Du lundi 2 mai au vendredi 1^{er} juillet 2016

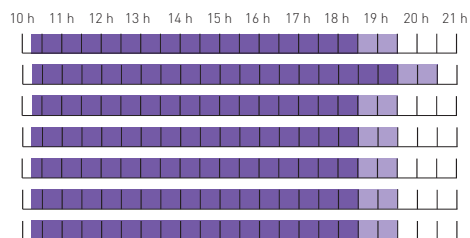


Le vendredi 6 mai est considéré comme un jour férié.

■ Heures pleines ■ Heures creuses

ÉTÉ

Du samedi 2 juillet au mercredi 31 août 2016



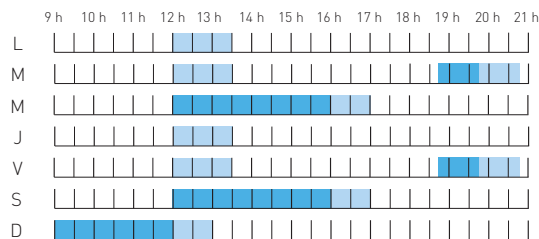
Samedi 25 juin 2016 à 17h30 : Challenge Laurent Misiurny - Compétition de natation sportive (fermeture des bassins au public à 17h)

Jedi 7 juillet 2016 à 17h30 : épreuve chronométrique / prise de temps (fermeture des bassins au public à 17h)

■ Heures pleines ■ Heures creuses

AUTOMNE

Du jeudi 1^{er} septembre au mercredi 19 octobre 2016



Dimanches 4 et 11 septembre : 10h15-17h30

■ Heures pleines ■ Heures creuses

mai -
octobre
2016

du 2 mai au 19 octobre 2016

Tarifs

	Entrée heures pleines	Entrée heures creuses ⁽¹⁾	Carte 12 entrées ⁽²⁾	Abonnement mensuel ⁽²⁾	Abonnement saison ⁽²⁾
Enfants (- de 16 ans)	3 €	1,40 €	30 €	36 €	60 €
Adultes	4,50 €	2,10 €	45 €	53 €	90 €

Enfants de - de 3 ans : entrée gratuite

⁽¹⁾ Sauf jours fériés

⁽²⁾ Une caution de 5€ est à ajouter lors de la création de la carte magnétique

Vie intercommunale

Le pôle enfance




Le Pays Rochois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Afin de rendre plus clairs et plus lisibles les services, les élus du Pays Rochois ont décidé de désigner la CCPR comme unique porte d'entrée pour toutes les questions liées aux maternelles. Les inscriptions à l'école et à tous les services périscolaires seront intégralement gérés par le Pôle Enfance dès la rentrée 2016-2017 pour toutes les communes du Pays Rochois.

La compétence « maternelle » a fondamentalement évolué au fil des années sur notre territoire. Il n'est en effet aujourd'hui plus question pour l'intercommunalité de gestion du bâti mais bien des services à l'enfance qui y sont associés : inscription en école maternelle, restauration scolaire, accueil périscolaire, centre de loisirs, et bien entendu les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) depuis la réforme des rythmes scolaires.

UNE VOLONTÉ FORTE DE SIMPLIFICATION

Depuis plusieurs années, les

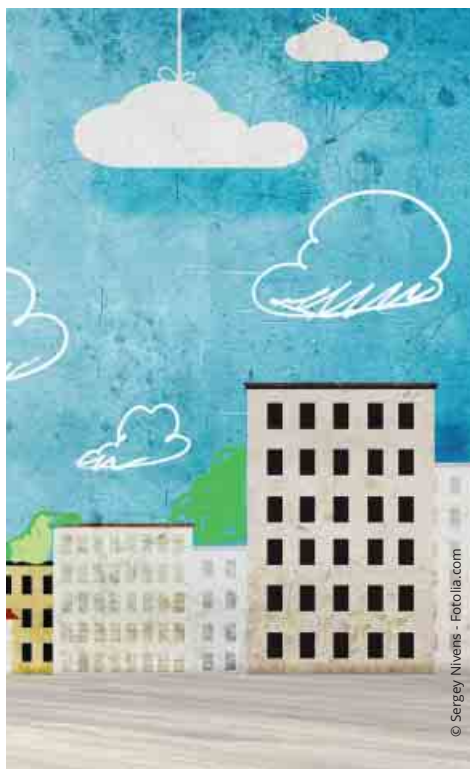
élus du Pays Rochois affichent leur volonté de simplification des démarches administratives pour les usagers. Les services liés à l'enfance ont fait l'objet d'une attention particulière et d'une grande préoccupation notamment lors de l'élaboration du Projet de territoire du Pays Rochois. Identifiée comme l'une des 10 politiques prioritaires de la CCPR et suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires dans les écoles maternelles du territoire, il est apparu logique que l'intercommunalité prenne en charge de façon administrative la compétence « maternelle ».

Les élus ont donc décidé à l'unanimité le 04 novembre 2015, le transfert de cette compétence dans son intégralité à l'intercommunalité.

Cette procédure administrative donne ainsi la légitimité à la CCPR dans la gestion de l'ensemble des services dits « maternelle » du Pays Rochois ; de l'inscription à l'école jusqu'à la restauration scolaire en passant par l'accueil périscolaire et les TAP.

POURQUOI CE TRANSFERT DE COMPÉTENCE ?

Jusqu'ici, la gestion de tous ces services était répartie entre la Mairie de la commune dans laquelle l'enfant était scolarisé (Amancy, Cornier...) et la CCPR. Il s'agit donc de réduire le nombre d'interlocuteurs des parents qui souhaitent inscrire leurs enfants à l'un ou plusieurs de ces services. La commune d'appartenance du foyer et de l'école ne sera plus un facteur de complexité dans le processus d'inscription. **La démarche globale des parents est ainsi simplifiée.** Un travail de fond



a d'ores et déjà été entamé entre la CCPR et les communes membres pour mettre en œuvre de façon officielle, la compétence « maternelle » à la CCPR à la prochaine rentrée scolaire.

QU'EST-CE QUI VA CHANGER VRAIMENT ?

Depuis la rentrée 2015 déjà, la plupart des services liés aux maternelles étaient gérés administrativement par la CCPR pour les enfants scolarisés dans les écoles du Pays Rochois.

Dès la rentrée 2016, la CCPR deviendra votre unique interlocuteur pour toutes ces questions : inscription en école maternelle, activités périscolaires (TAP, centre de loisirs), accueil périscolaire, restauration scolaire et accueil de loisirs (mercredis après-midi).

Par ailleurs et conformément aux axes développés dans le Projet Éducatif de Territoire (PEDT) du Pays Rochois, une réelle continuité entre les services sera maintenue : les encadrants suivront les enfants dans leur journée permettant une plus grande sécurité affective.

LE PORTAIL FAMILLE DÉSORMAIS DISPONIBLE POUR TOUT LE PAYS ROCHOIS

Grâce à la simplification administrative mise en place, les parents pourront désormais bénéficier de l'accès au Portail

Grâce à cette décision, les élus du Pays Rochois permettent d'améliorer concrètement et durablement la qualité du service rendu aux habitants en matière de maternelle.

8 ÉCOLES MATERNELLES

La Roche-sur-Foron
Cadoret / Chamboux / Vaulet

Amancy
Les 3 lutins

Cornier
L'épinette

Saint-Pierre-en-Faucigny
Georges Lacrose / Le Centre et Tôisinges



Famille de la CCPR. Cet outil permet de gérer à distance les inscriptions mais également le paiement des factures des services. Pour chaque famille, un compte est créé (sur demande, lors de la première inscription). celui-ci conservera ensuite l'historique de vos services et de vos factures.



EN SAVOIR +

Accédez en 1 clic à tous vos services

WWW.CCPAYSROCHOIS.FR
> Démarches en 1 clic

Vie intercommunale

La GEMAPI

La GEMAPI c'est quoi ?

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les communes et leurs groupements se sont vues attribuer une nouvelle compétence relative à l'entretien et la restauration des cours d'eau et des ouvrages de protections contre les crues : la GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Le bon état des eaux et la prévention des inondations sont des enjeux majeurs et les collectivités sont invitées à proposer une organisation de cette compétence au sein de territoires hydrographiquement cohérents.

C'est l'objectif de la nouvelle compétence obligatoire GEMAPI.

Sur le bassin de l'Arve, le SM3A œuvre à l'aménagement, à la valorisation de la rivière et de ses berges, ainsi qu'à l'entretien des ouvrages depuis 1994. D'une manière transversale, le syndicat assure également une gestion équilibrée de la ressource en eau.



ADMR

Depuis plus de 61 ans, le service ADMR d'aide à domicile du Pays Rochois intervient sur les Communes du Pays Rochois.

Ces interventions s'adressent à la fois aux personnes désirant conserver une certaine autonomie à domicile (personnes âgées, handicapés, malades...) et aux personnes souhaitant tout simplement bien vivre chez elles !

L'ADMR du Pays Rochois propose des services d'aide au ménage à l'entretien du linge, courses, accompagnement au lien social et aides en direction des publics en perte d'autonomie durable ou momentanée pour la toilette, le lever, le coucher, et la prise des repas.

L'ADMR peut vous aider dans toutes vos démarches de prises en charges telles que l'APA, la PCH, auprès du Conseil Départemental, des Caisses de retraite et de la CAF.

Et selon vos conditions d'imposition vous pouvez bénéficier des aménagements fiscaux selon la législation en vigueur.

L'ADMR accueille aussi les enfants de 4 mois à 3 ans au sein d'une micro-crèche à Amancy et en septembre 2016 à Eteaux.

L'association est gérée par des bénévoles qui se sentent investis auprès de nos personnes aidées.

L'association a pour mission première l'aide à tous et créer le lien social.

L'association recherche des bénévoles pour participer à cette aventure humaine et recrute des salariés d'intervention : aide ménagère et auxiliaire de vie

Toute demande de renseignements peut être effectuée auprès de l'ADMR du Pays Rochois au Tél. au 04 50 25 62 08, où en ses bureaux au 169, av. Charles de Gaulle à La Roche sur Foron, ouvert du lundi au vendredi de 9 h 00 à 11 h 30 et de 14 h 00 à 16 h 00 fermé le mercredi après midi.



Communauté de Communes du Pays Rochois (CCPR)

Les compte-rendus originaux sont disponibles en mairie, à la CCPR et sur le site internet http://www.ccpraysrochois.fr/administration-compte_rendu.htm

Réunion du Conseil Communautaire du 3 novembre 2015

La réalisation de la première tranche de **l'extension du réseau d'eaux usées au secteur des Tattes à Saint Pierre en Faucigny** pour l'assainissement d'environ 43 abonnés, est approuvée, dans le cadre du schéma directeur d'assainissement 2007, prenant l'opportunité d'autres travaux dans ce secteur (447 082 €). De même la réalisation de la tranche « Ougnette » de l'opération **d'extension du réseau dans le secteur de Moussy**, à Cornier, pour l'assainissement d'environ 26 abonnés, est approuvée (420 042 € HT). **La réhabilitation du poste de refoulement** avec augmentation de la capacité de pompage et la création d'une surverse vers l'Arve est approuvée (un contre ; 243 036 € HT). Les demandes de subvention relatives à ces travaux sont approuvées.

Une demande de subvention DETR pour l'installation d'une **videoprotection pour le gymnase de la Roche sur Foron** est approuvée (montant prévisionnel de l'installation : 9 002 € HT).

Une convention d'accueil des usagers d'Arbusigny, de Pers-Jussy et d'une partie de Reignier à la déchetterie du Pays Rochois durant les travaux de **réhabilitation de la déchetterie intercommunale des Rocailles** est approuvée. L'accès au site sera facturé à la Communauté de Communes Arve et Salève.

Des modifications des statuts du Sidefage sont approuvées.

La convention de mise à disposition du complexe sportif de St Pierre en Faucigny pour **le tournage du film « le Locataire »** est approuvée (indemnité de 1 000 €).

Le conseil se prononce après discussions, favorablement au **projet de schéma départemental de coopération intercommunale** de la Haute-Savoie. La CCPR souhaite que le **transfert de la compétence eau potable** se réalise au terme définitif de la loi, soit **fin 2019** ; elle souhaite le maintien des syndicats de gestion de l'eau potable jusqu'au transfert effectif de la compétence à la CCPR.

Après délibérations, le Conseil communautaire approuve **le projet de territoire de la CCPR** et valide sa mise en œuvre. Ce projet consiste à revoir les répartitions des compétences entre les communes et la CCPR.

La première prise de **compétence** concernée est la **périscolaire**, avec en particulier un souhait de préparer les inscriptions de la rentrée de septembre 2016.

Dans le cadre de ce projet de territoire, le principe du schéma de mutualisation des services, piloté par le Cabinet ALGOE, est validé. **L'instauration du régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU)**, en lieu et place de la fiscalité additionnelle existante, à compter du 1er janvier 2016 est décidée. La CCPR se substitue aux communes pour prélever le produit de l'impôt économique local, puis leur reverse une attribution de compensation. Aussi les modifications des statuts de la CCPR, modifiés pour pouvoir prendre **la compétence de l'accueil de loisirs périscolaire des écoles pré-élémentaires du Pays Rochois**, sont approuvées.



Famille des sauges

Vie intercommunale

Réunion du Conseil Communautaire du 15 décembre 2015

L'étude de faisabilité de production de biométhane à la station d'épuration ARVEA située à **Arenthon**, et du transport du biométhane a été réalisée par le bureau d'études ARTELIA (subvention de l'ADEME à hauteur de 60 % pour l'étude de gisements, de 70 % pour celle du transport). Les gisements seraient par exemple, des graisses agro-alimentaires (ex. ENILV, fromagerie Chabert) ou des biodéchets de cuisine, produits dans un rayon de 30 km. Le transport du biométhane serait assuré par un raccordement au réseau GRDF. Le coût de l'étude est à la charge de la CCPR. Le temps de retour sur investissement est estimé à 6 ans. Les études des conséquences de l'ajout de ces déchets additionnels sur les produits de co-digestion, ex. qualité et quantité des boues, sur le traitement de l'ensemble de ces déchets, sur leurs conséquences sur l'infrastructure d'accueil et de prétraitement, sur les aspects réglementaires (ICPE) seraient traitées par l'entreprise Degremont Services (SUEZ Environnement ; avenant à leur contrat actuel 90 860 € HT ; 8 mois ; subvention de la Région CDDRA à hauteur de 40 %). GRDF réaliserait l'étude du raccordement (9 803 € HC). Une procédure de délégation de service public pour la construction et l'exploitation du réseau serait nécessaire. Le vote de ces deux études est ajourné au prochain Conseil communautaire.

Concernant le **budget déchets**, celui-ci est tendu, en raison de **l'absence de réduction du tonnage par habitant, de la baisse des performances de tri** (perte pour mauvais résultat de 26 000 € en 2015 et en 2016). Il est décidé une **augmentation des tarifs 2016 (5 %)**. Pour diminuer les coûts, il est décidé de supprimer un passage de collecte sur les zones pavillonnaires de La Roche sur Foron et de Saint Pierre en Faucigny ; mise en place du contrôle de collecte avec refus de collecte des OM en cas de présence d'indésirables (gravats, déchets verts, recyclable, etc) ; zone test avec équipement des conteneurs semi-enterrés de tambour pour limiter les gros volumes indésirables (1 500 € par container) ; mise en œuvre d'une démarche de prévention des déchets (ex. compostage). Un poste de chargé de prévention est proposé. La situation est

discutée par les membres du Conseil (ex. bienfondé de la création d'une poste, points d'apport volontaire versus collecte en porte à porte). Le poste de chargé de prévention sera mutualisé avec la Commune de La Roche sur Foron.

Le groupement de commandes de **fourniture d'électricité** passé entre la CCPR, le Syndicat des Eaux Rocailles et Bellecombe, le SIVU – Espace aqualudique des Foron, a été alloué d'une part à EDF, d'autre part à ENERGEM. Pour la part EDF, une partie de la consommation est garantie l'origine renouvelable (coût supplémentaire 0,25 €/MWh).

Les tarifs des prestations de services sont augmentés de 1 % en moyenne pour tenir compte de l'évolution du coût de la vie (un contre) ; ceux du service des ordures ménagères de 0.95 % (un contre) ; la redevance des particuliers et des professionnels d'environ 5 %, malgré que la Commission environnement ait proposé 4 % (un contre) ; les tarifs de l'assainissement sont inchangés.

Une convention de **prestations de services pour l'instruction des autorisations urbanistiques** du droit des sols pour le compte de la Commune d'Eteaux est approuvée.

La nouvelle rédaction des statuts du SM3A est approuvée.

Un accord pour la participation de la CCPR au projet **Interreg, création d'un réseau maillé de lieux de travail partagés**, espace de bureaux ouverts avec équipements et services partagés, destinés aux télétravailleurs, à des travailleurs en déplacement ou indépendants, sur le Grand Genève est donné (8 000 € ; 1 voix contre, 3 abstentions).

Une convention entre la CCPR et l'Association « **Pour le logement savoyard, Agence départementale d'information sur le logement** » est approuvée pour une durée d'un an, destinée à faciliter l'enregistrement des demandes de logement social.

Des conventions de **mise à disposition de locaux au ski Club nordique du Pays Rochois** ; ainsi qu'à l'Office du tourisme de La Roche sur Foron sont approuvées.

Le **règlement de formation de la collectivité** est approuvé dans le cadre de la démarche Ressources Humaines. La mise à jour du tableau des emplois est approuvée (une abstention). La prime de fin d'année est approuvée (1 820 € net pour un plein-temps). Le

renouvellement de l'attribution d'un véhicule de fonctions au Directeur général des Services est approuvé. Les modalités d'indemnisation des déplacements temporaires des agents et des élus de la CCPR sont approuvées.

Un avis favorable est donné sur le calendrier 2016 relatif aux ouvertures dominicales autorisées pour l'ensemble des commerces de détail du Pays Rochois est approuvé.



Centaurée

Réunion du Conseil Communautaire du 16 février 2016

La création et composition de la **Commission locale d'évaluation des charges transférées** (CLECT) sont discutées et approuvées à l'unanimité. Celle-ci est nécessaire dans le cadre de la mise en place du pacte fiscal et financier entre les Communes et la CCPR. Sa compétence consiste en l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière transférée à la CCPR en accord avec les compétences concernées. Ces membres sont des conseillers municipaux désignés par le Maire ou par le Conseil municipal. Deux représentants seront désignés par commune à l'acceptation de la Commune de la Roche sur Foron qui aura trois représentants.

Le plan de formation des agents de la CCPR est approuvé à l'unanimité. Il permet notamment une formation pour la sécurité au travail. Ces formations sont mutualisées avec les Communes, elles coûtent 24 207 € pour l'année 2016, et incluent les formations au BAFA pour le personnel de la périscolaire.

Réunion du Conseil Communautaire du 15 mars 2016

Les reprises anticipées des résultats 2015, budget principal, budget ordures ménagères, budget assainissement, budget parc d'activités commerciales (PAC) sont autorisées à l'unanimité. **Les taux de fiscalité 2016**, taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti, maintenus à l'identique, sont approuvés à l'unanimité après discussions. Suite au passage à la fiscalité professionnelle unique (FPU), le Conseil doit fixer le taux CFE de référence. Un lissage progressif de ce taux sur une durée de 4 ans est proposé, pour aboutir sur un taux de 23.22 % en 2019.

Les subventions 2016 sont votées après discussions. **Le budget primitif du budget principal 2016** est voté (une abstention ; section de fonctionnement 15 902 073 € ; section d'investissement 4 653 237 €). Parmi les priorités de la CCPR, il peut être cité des travaux de **rénovation thermique aux Ecoles maternelles** du Centre, Chamboux ; rénovation du gymnase Paul Tamagno. Des demandes de subventions sont aussi prévues pour une acquisition foncière en prévision de l'aménagement de la **Zone d'activités économiques de Pierre Longue à Amancy** ; de **l'aménagement du pôle d'échanges de la gare de la Roche sur Foron** ; de **la création d'habitats adaptés pour la sédentarisation de familles** de la Communauté des gens du voyage.

Le budget primitif 2016 du budget ordures ménagères est voté à l'unanimité (fonctionnement 2 573 599 € ; investissement 516 782 €). Le budget primitif 2016 du budget assainissement est voté à l'unanimité (fonctionnement 5 094 957 € ; investissement 4 158 122 €). Le budget primitif 2016 du budget PAC est voté à l'unanimité (fonctionnement 45 717 € ; investissement 84 817 €).

Vie intercommunale

Le Conseil approuve à l'unanimité la constitution d'un **groupement de commandes** avec les Communes d'Amancy, d'Arenthon, de Saint Laurent, de Saint Pierre en Faucigny, de Saint Sixt, pour la passation d'un **marché de fourniture de repas**, environ 200 000 par an, de liaison froide dans **les écoles, le centre de loisirs, le centre multi-accueil** (crèche) et aux **personnes âgées** (Saint Laurent, Saint Sixt). Les candidats devront proposer des repas composés au minimum de 50 % de bio ; les circuits courts et les entreprises d'insertions sont intégrés dans les critères de sélection.

La proposition des membres de la **Commission intercommunale des impôts directs**, CIID, composée du Président de la CCPR, de 10 commissaires titulaires et 10 suppléants, est approuvée à l'unanimité.

Une demande d'**aide financière pour le Contrat Arve Pure 2018**, auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est approuvée à l'unanimité. La coordination de ce contrat est réalisée par le SM3A. Il vise notamment à réduire la réduction des pollutions et à mieux les connaître. La présente demande vise à financer un poste à temps partiel pour animer ces actions sur notre territoire.

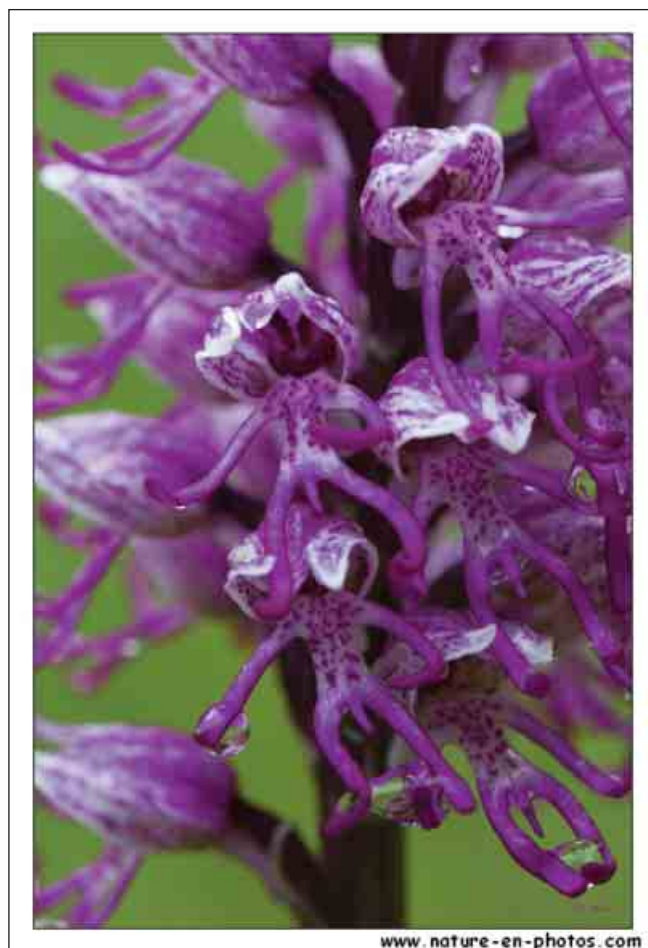
Le **règlement de fonctionnement périscolaire** d'Amancy, de Cornier, de La Roche sur Foron et de Saint Pierre en Faucigny, nécessaire par exemple au remplacement des termes « Centre de loisirs » par « accueil de loisirs », est approuvé à l'unanimité. Il est proposé par le Maire de La Roche sur Foron que **les tarifs pour l'année 2016-2017 ne soient pas augmentés**, malgré l'augmentation des tarifs des prestataires, pour tenir compte notamment des complications engendrées pour les familles par la fermeture pour rénovation du Pont Neuf. **Les tranches de quotient familial**, modifiées pour protéger les foyers les plus modestes, sont approuvées à l'unanimité. Les **modifications des horaires de l'accueil périscolaire 2016-2017** pour les écoles pré-élémentaires, homogénéisées sur l'ensemble du Pays Rochois, c'est-à-dire maternelles, sont approuvées à l'unanimité. **Les tarifs 2016-2017 de l'accueil périscolaire**, de la restauration, des temps d'accueil périscolaires (TAP) et de l'accueil de loisirs, sont approuvés (une abstention ; application des nouvelles tranches de quotient familial ; modifications conséquentes aux changements

d'horaire ci-dessus ; pas d'augmentation pour la restauration scolaire).

Un groupement de commandes avec le SIVU de CERF et la Commune de Cornier pour la réalisation d'**une extension du réseau d'eaux usées** (53 abonnés), le remplacement d'une conduite d'eau potable et des travaux d'évacuation des eaux pluviales dans le secteur **de Moussy à Cornier** est approuvé à l'unanimité (762 796 € HT).

Les conventions de contributions financières **Fonds Air-Bois**, géré par le SM3A, destiné à aider la modernisation des appareils de chauffage individuels au bois, estimés à 19 000 installations dans la vallée de l'Arve, sont approuvées. Actuellement 245 dossiers ont été acceptés pour le territoire de la CCPR sur 1665 dossiers acceptés.

Le portage du dispositif « **job explorer** », porté par Alvéole, vise à prendre en charge les jeunes de 16/25 ans en grande difficulté scolaire ou cognitive, concernant 11 jeunes du territoire de la CCPR est approuvé à l'unanimité (portage simple, pas de participation financière).



Orchis singe - Orchis simia

www.nature-en-photos.com

Demande d'urbanisme

Déclarations préalables acceptées

BAJEUX Réjane	220, Route de Berny	Abri de jardin
BEN ALI Bessam	337, Route du Salève	Abri de jardin
BLANC Christian	96, Chemin de la Tour	Pose panneaux photovoltaïques
CAUL-FUTY Cyril	530, Route de Creulet	Abri de jardin
CHEVROT Claude	Route de Lanovaz et Route de Berny	Division parcellaire
CHOULET Gérald	2891, Route de Bonneville	Extension toit de garage existant
CLAMARON Jean-Marc	95, Lotissement de Chanrou	Abri de jardin
Consorts METRAL, LALLIARD et LAVILLAT	Chemin du Peuplier	Division parcellaire
COOLICAN John et GAUDERON Valérie	1007 ter, Route de Lanovaz	Pose d'une clôture séparative
COUSSE Jean-Pierre	221, Le Cluz - Lotissement d'Andey	Véranda
DECARROUX Georges	311, Route du Salève	Remplacement volets battants par volets roulants + remplacement tuiles + ravalement façades
DK MONT-BLANC	Route de Bonneville	Division parcellaire
FAURE David	41, Lotissement du Cèdre	Clôture + portail électrique
FILLION Jean-François	51, Route du Salève	Clôture
GAILLARD Sébastien	Route de Lanovaz	Fermeture hangar agricole
GAL Serge	792, Route de Lanovaz	Isolation de l'habitation par l'extérieur
GAL Serge	792, Route de Lanovaz	Division parcellaire
HENNI William	380 bis, Route de Fessy	Clôture
LACOMBE Jacques	277, Chemin de Ravure	Ravalement façades
LASSUS Annick	105, Le Cluz – Lotissement d'Andey	Rénovation toiture
LONGET Sylvie	485 bis, Route de Reignier	Clôture + portail coulissant
MALHERBE Nicolas	3557, Route de Bonneville	Clôture + portail électrique
MARKOVITCH Michel	489, Route de Chevilly	Modification façades
MENONI Piero	Lieu-dit Les Vergers	Coupe d'arbres
MICHEL Didier	78, Impasse du Faucigny	Aménagement garage en chambre + coin douche + cellier
MUFFAT ES JACQUES Grégory	188, Lotissement Les Vergers	Clôture + abri de jardin
PIAT Stéphane	44, Impasse Dommartin	Modification façade nord habitation
ROUSSEAU Vanessa	485, Route de Reignier	Clôture + portillon
SIGMALT Jocelyne	33, Route de Montagny	Division parcellaire
SOLARSKI Yohan	22, Chemin Martin	Pose 2 velux
THABUIS Pierre	150, Chemin Dumonal	Pose panneaux photovoltaïques
TISSOT Félix	Route de Creulet	Division parcellaire
TOCHON-PERDOLLET Jean-Louis	102, Lotissement de Challande	Auvent pour véhicules
VAUDEY Denise	2070, Route de Bonneville	Création d'un sas d'entrée

Comptes rendus

Permis de construire acceptés

BRASIER Jérôme	36, Impasse du Verger	Création d'une extension au rez-de-chaussée
DEVILLE Emmanuel	26, Lotissement de Challande	Auvent en bois (abri voitures)
GRANDJEAN Nicolas et FAURA Florence	774, Route de Fessy	Habitation + piscine
LEMAIRE Julien	139, Route de Maclenay	Garage ossature bois
SARL PROXIMMO	Route de Creulet	Ensemble immobilier de 7 logements intermédiaires
TCHOULFAYAN Jacques	1830 bis, Route de Thonon	Réhabilitation et extension d'un bâtiment existant

Permis de construire modificatifs acceptés

Commune d'Arenthon	54, Chemin de la Fontaine	Modification du programme de réalisation d'une micro-crèche et logements
MONROSE Jean-Louis et FORMENTI Sabrina	105, Chemin des Marais	Modification garage (suppression toiture terrasse)
SAS Le Prairial	156 bis, Route de Reignier	Modification nombre de logements + ouverture façade est et ouest Bât A
SAS Le Prairial	156 ter, Route de Reignier	Modification façade nord Bât B
SNC Le Clos Scotti	Route de Bonneville Lieu-dit Les Chars	Décalage du bâtiment F

Les compte-rendus originaux sont disponibles en Mairie ou sur le site internet de la commune <http://www.Arenthon.fr>

Conseil Municipal du 5 octobre 2015

DELIBERATIONS

Dans le cadre du soutien à l'investissement public local, le Gouvernement a mis en place un **dispositif de préfinancement par la Caisse des Dépôts et Consignations** des attributions prévisionnelles versées au titre du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) et afférentes aux dépenses d'investissement 2015. A ce titre la réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 107 800 euros auprès de la Caisse des dépôts et consignations au taux zéro, est approuvée (2 abstentions, Coudurier, Le Joncour). Elle est remboursable en deux versements égaux sur les exercices 2017 et 2018.

La société PROXIMMO réalise une opération immobilière sur un tènement situé au bout de l'Impasse de la Fruitière. Pour permettre le désenclavement de cette opération, cette société a sollicité la commune afin de lui accorder à titre gratuit **une servitude de passage** tous usages sur les parcelles section A n° 1755 – 1762 – 1763, au profit des parcelles section A n° 1760 – 1862 – 2077 – 2080 – 2082 sur une largeur d'environ 3 mètres. Les aménagements nécessaires à la création de ce désenclavement seront à la charge exclusive du promoteur ainsi que les frais de l'acte notarié relatif à la création de ce droit. Les frais d'entretien de ce droit seront supportés au prorata des surfaces de planchers construites sur chacune des parcelles desservies. L'accord est approuvé à l'unanimité.

La société EDIFY PROMOTION a déposé le 27 mai 2015 un permis de construire un lotissement, dans le secteur du chef-lieu (Route de Bonneville et Route de Lanovaz : ensemble résidentiel « **Les Jardins du Château** », PC n° 074018 15 A 0016, 72 lots). Cette opération comprend la réalisation d'équipements communs (voiries, espaces de circulation, de jeux, de stationnements, espaces verts, réseaux d'assainissement, réseaux d'eau potable, réseaux d'éclairage public, etc.). Il a été proposé de signer avec cette société, une convention de transfert des équipements communs dans le domaine public. Cette convention est approuvée à l'unanimité. Cette convention précise que la commune suivra les travaux de réalisation de ces équipements et que les voies de dessertes et aires de stationnements, les réseaux, les espaces verts seront intégrés dans le domaine public par acte administratif ou notarié.

Dans le cadre de la lutte contre les exclusions a créé une obligation **d'enregistrement, au niveau départemental, de toute demande de logement locatif social**. En Haute-Savoie, cet enregistrement est centralisé par le fichier « Pour le Logement Savoyard » (PLS), géré par l'Agence départementale d'information pour le logement (ADIL 74). Un nouveau dispositif informatique d'enregistrement départemental des demandes a été mis en place : le système national d'enregistrement (SNE). De nouvelles dispositions législatives visent à

simplifier les démarches du demandeur de logement, d'améliorer la transparence du processus d'attribution et de mieux connaître quantitativement et qualitativement les caractéristiques de la demande locative sociale. Ce rattachement de la SNE au département de la Haute-Savoie sera effectif au 1^{er} janvier 2016, date à compter de laquelle toutes les demandes de logement social seront enregistrées directement dans le SNE. Le fait d'être « service enregistreur », et ainsi adhérer au système d'enregistrement de la demande de logement locatif social, permet à la collectivité : d'avoir accès aux données nominatives relatives aux demandes de logement quel que soit le lieu d'enregistrement (accès à l'ensemble des demandes du département pour les communes réservataires, et accès aux demandes ayant identifié la commune pour les autres) ; de proposer à ses administrés un service public de proximité complet, de l'enregistrement à la proposition de logement. Le Conseil municipal, à l'unanimité approuve cette mission.

Le loyer principal mensuel de l'Auberge doit être révisé chaque année, suivant la variation du dernier indice INSEE des loyers commerciaux paru avant la date de la révision. Pour la période du premier novembre 2014 au 31 octobre 2015, le loyer avait été fixé à la somme de 1 380,89 €. L'indice de référence des loyers (125,25), au deuxième trimestre 2015, augmente de 0,08 % sur un an. Le loyer principal mensuel est proposé à 1 381,99 €. Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve ce loyer.

URBANISME

Concernant l'urbanisme, suite à l'annonce de Monsieur René DECARROUX lors du dernier Conseil municipal qui avait informé qu'il déposerait un recours contre la modification du PLU, Monsieur DECARROUX a rencontré Monsieur le Maire pour l'informer qu'il ne déposerait pas de recours si le projet de permis de construire au nom de Monsieur et Madame MOSCARDINI n'était pas modifié. Monsieur DECARROUX estime que le permis de construire actuel respecte, selon lui, la zone d'espace boisé classé à conserver, zone qui a été modifiée par la modification simplifiée du PLU. Suite à cette intervention, Monsieur le Maire a donné la parole à Madame MOSCARDINI présente dans l'auditoire. Cette dernière ne comprend pas pourquoi elle ne pourrait pas faire une modification de son permis de construire, étant donné que la modification du PLU a supprimé une partie de l'espace boisé classé sur son terrain. Monsieur DECARROUX estime que c'est une affaire personnelle ; Madame MOSCARDINI souhaite rencontrer Monsieur DECARROUX car elle ne comprend pas cette gêne. Monsieur le Maire a terminé en précisant que ce n'est plus du ressort de la commune.

Il n'y aura pas de permis de construire modificatif pour le projet immobilier « **Les Jardins du Château** ». La société EDIFY PROMOTION souhaitait remplacer un logement collectif par des logements individuels près du château, mais cela modifierait trop l'économie du permis et le Plan Local de l'Habitat impose un pourcentage défini de logements collectifs dans le chef-lieu pour les nouveaux projets d'aménagement.

COMMISSION AMENAGEMENT DU VILLAGE - PLU

Le projet de règlement simplifié du **PLU** est en cours de relecture par Monsieur BATTAREL.

COMMISSION TRAVAUX – BATIMENTS

Les travaux de **démolition de la maison ROULLEAU-ROSNOBLET** sont terminés. Une réflexion va être menée entre les commissions Travaux et Gestion du patrimoine communal sur le devenir et l'aménagement de cette place.

Le SYANE propose d'utiliser de **l'électricité 100 % renouvelable**, suite au groupement de commandes pour l'électricité de la Maison des Associations. Ce type d'électricité représente un coût supplémentaire 3 600 euros environ. A l'unanimité, les conseillers ont décidé de ne pas choisir cette électricité renouvelable pour le moment, étant donné le coût supplémentaire trop important.

La commission Travaux, complétée par Monsieur FROMONT architecte et par Mme COUDURIER, adjointe en charge des affaires scolaires et périscolaires, s'est réunie pour **l'aménagement de la salle à l'étage du nouveau bâtiment de l'école**. Il a été convenu : qu'il serait souhaitable de rendre accessible aux personnes à mobilité réduite cet espace compte tenu du fait que l'on ne peut aujourd'hui connaître précisément son utilisation dans le futur (pour l'instant salle périscolaire mais aussi salle utile à l'école pour le sport ou autres activités) ; que dans un premier temps, Monsieur FROMONT déposera un permis d'aménager avec demande de dérogation. Cette dérogation nous permettrait de rendre accessible cette salle en prolongeant le monte-personne existant, et non d'installer un ascenseur comme le voudrait la législation. Cette dernière solution est techniquement et financièrement difficile à réaliser ; que dans le cas où cette dérogation nous est refusée il faudra revoir notre position : soit avec l'installation d'un ascenseur (peut être extérieur) afin de rendre cette salle accessible soit de ne pas la



Orchis brûlée - Orchis ustulata

Comptes rendus

rendre accessible sachant que son utilisation future sera limitée. Une réflexion sur le devenir des **appartements situés au-dessus de l'ancien bâtiment de l'école** qui sont actuellement vacants, mais qui nécessitent pour l'un deux de gros travaux d'entretien est mise en œuvre. Suite à la recrudescence des incivilités et dégradations dans le secteur du city stade, la municipalité réfléchit à installer des caméras de surveillance.

COMMISSION VOIERIE

Suite aux orages avec fortes précipitations, la commune rencontre des problèmes d'abrasion des accotements réalisés en marne. L'entreprise EIFFAGE est intervenue. **Chemin de la Tour** : Un bornage a été effectué le 23 septembre dernier avec les riverains.

Il serait prévu un échange de terrain, afin de sécuriser et faciliter le trafic des voitures.

Les travaux seront réalisés après la livraison du petit collectif en cours de réalisation, et les travaux de réfection de la voie seront effectués par la commune et l'entreprise Timko Immobilier.

Lotissement d'Andey : Une rencontre avec les riverains a eu lieu le 16 septembre dernier.

Etant donné que la commune gère un fossé longeant le lotissement, les riverains souhaiteraient que la commune reprenne la voirie du lotissement. Monsieur MOENNE précise que la commune n'a jamais été associée à cette reprise de voirie lors de la signature des actes notariés.

La commission propose de reprendre cette voirie et sa gestion, après que les riverains du lotissement aient remis en état cette voirie. Une délibération sera proposée ultérieurement au Conseil municipal.

COMMISSION ENVIRONNEMENT - AGRICULTURE - FOSSES - RUISSELLEMENT

Torrent Le Foron : Une réunion a été organisée le 30 septembre dernier avec les riverains, l'ONEMA, la Direction départementale des territoires et le Conseil départemental. Cette réunion a rappelé l'obligation de déposer une déclaration avant tous travaux, et il en est ressorti que la commune ne pouvait intervenir que dans le cadre d'un intérêt public et non pour un intérêt privé. Ces actions pourront être gérées dans le cadre de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) qui sera transférée à l'intercommunalité.

Chemin des Tattes : Le notaire ne retrouve pas le titre de propriété de la parcelle concernée, en vue de donner passage à Monsieur Claude SOMMEILLER, donc la commune va se rapprocher du service des hypothèques pour connaître le propriétaire de ladite parcelle.

Les Rochs : en raison de dépôt de déchets et de la présence de voitures brûlées, il est proposé d'installer une barrière dans ce secteur. La possibilité d'installer une barrière dans ce secteur est en cours de réflexion.

COMMISSIONS AFFAIRES SCOLAIRES – JEUNES ET SPORT

L'école primaire compte 98 enfants pour la rentrée scolaire 2015. La **nouvelle directrice** de l'école souhaite aménager la **salle informatique**. Une rencontre a été organisée avec le service informatique de l'inspection académique. **L'Association des parents d'élèves (APE)** s'est proposée de financer une partie des travaux informatiques.

Le Service Enfance Jeunesse et Sport organise un projet « jeunes » pour un voyage culturel et sportif au Portugal en août 2016. Ce projet devrait en grande partie être financé par les actions menées par les jeunes durant toute cette année. Les recettes complémentaires seront issues des familles et de la commune, dans l'hypothèse où leur budget ne serait pas équilibré. Le service a reçu huit candidatures.

M^{me} RIMET a été recrutée à compter du 5 octobre 2015 au poste d'**animatrice**, suite à la mise en disponibilité de Madame Gaëlle DUPRAZ pour une durée d'un an.

SYNDICAT D'EAU

ARENTHON / SAINT PIERRE EN FAUCIGNY

Le Syndicat d'eau Arenthon- St Pierre en Faucigny a organisé une réunion avec la commune de Saint-Pierre-en-Faucigny afin de trouver une solution pour **éviter les bras morts sur le réseau du secteur de Passeirier en haut**. Il a été convenu d'ouvrir les vannes du côté de Saint-Pierre-en-Faucigny pour distribuer le haut de Passeirier. Cela résoudra les problèmes des bras morts et améliorera le débit et la défense incendie. Une convention entre le syndicat et la commune de Saint-Pierre-en-Faucigny devra être signée pour convenir du coût du rachat du m³ d'eau.

QUESTIONS DIVERSES

Le **Sous-Préfet de Bonneville** a annoncé la suppression du Syndicat ARENTHON SCIENTRIER SPORTS. Cette décision a été prise par la Commission départementale de coopération intercommunale, en raison de la rationalisation des structures intercommunales.

Le fonctionnement de ce syndicat se fera avec la commune de Scientrier par convention.

Les gérants de l'auberge sont très intéressés par la salle communale. Un prix devrait être négocié entre la commune et les gérants et un avenant au bail sera établi. Les gérants sont actuellement en recherche de personnel, donc la signature de la modification du bail dépendra des recrutements effectués.

Les conseillers souhaiteraient transférer le **local des jeunes** qui se trouve sous l'auberge pour en faire une cave destinée à l'auberge et proposer que les jeunes louent gratuitement une salle de la Maison des Associations quand ils en ont besoin. En effet, ce local est dans un mauvais état et les conditions de sécurité de cet espace sont à revoir.

Un camion snack vendant des burgers et potatoes s'est installé sur la place de l'école depuis le 30 septembre dernier, et sera présent tous les mercredis soirs.

Suite à la proposition de Madame BONACINA lors du dernier Conseil municipal de **vendre le bâtiment situé derrière la mairie à la commune**, la commission Gestion du patrimoine communal se réunira le 29 octobre prochain pour en discuter. L'entreprise RIO TINTO, anciennement PECHINEY, est en train de **céder des parcelles appartenant à DECOPLAST**, et est venu proposer ces parcelles d'une superficie de 8 664 m² à la commune. Des déchets ont été enfouis sur ces parcelles, mais elles auraient été nettoyées. Une étude des sols a été réalisée à plusieurs points du tènement. Les conseillers s'interrogent sur l'utilité de cette acquisition qui ne coûterait rien à la commune. Monsieur le Maire va se rapprocher du SM3A pour savoir s'il serait intéressé. Le Conseil a annoncé qu'il n'était pas intéressé pour acquérir ces parcelles et qu'un courrier serait envoyé à la société RIO TINTO pour l'informer de sa position.

DELIBERATIONS

Les riverains du **Lotissement d'Andey** - Le Cluz ont demandé à la commune le transfert dans le domaine public communal de la voie privée du Lotissement d'Andey - Le Cluz. M. le Maire rappelle que l'entretien du fossé collecteur des eaux pluviales longeant la voie du Lotissement d'Andey - Le Cluz est actuellement à la charge de la commune. Le nettoyage annuel de ce fossé crée des détériorations de la voirie privée, en raison de l'intervention de gros engins. Par conséquent, afin d'être cohérent, M. le Maire estime qu'il serait opportun que la commune prenne en charge l'entretien de la voirie qui deviendrait alors communale. M. le Maire précise que la voie en question est actuellement en mauvais état, dû pour partie à l'intervention de gros engins pour l'entretien du fossé, et qu'avant le transfert de cette voie dans le domaine public, il conviendra qu'elle soit remise en état de façon durable, en concertation avec la commune. La collectivité ainsi sollicitée n'a pas l'obligation d'intégrer les voies privées de lotissement dans le domaine communal. Lorsqu'elle accepte cette intégration, elle prend à sa charge tous les frais à venir d'entretien, et de réparation et de réfection de la voie. En l'espèce, le lotisseur n'a pas conclu de convention préalable aux travaux de réalisation du Lotissement d'Andey - Le Cluz avec la commune, mais la voirie a été réalisée conformément au cahier des charges établi en date du 23 avril 1982. Tous les colotis ont donné leur accord écrit sur le transfert de la voie dans le domaine public communal. Il conviendra d'établir par

convention les conditions de transfert de la voie, à savoir la mise en état de façon durable de la voirie par les propriétaires demeurant dans ce lotissement. L'aménagement du fossé sera réalisé en même temps que les travaux de voirie, et ces coûts supplémentaires générés seront pris en charge par la commune. M. le Maire précise que la commune s'engage à entretenir le fossé et la voirie ; toutefois, aucun autre aménagement (éclairage public, ralentisseur, etc.) ne sera pris en charge par la commune. Le Conseil municipal accepte ce transfert à l'unanimité.

Le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le Conseil municipal, qui est compétent pour procéder à la dénomination des voies publiques. Une nouvelle dénomination est à attribuer suite à la création du nouveau lotissement situé au lieu-dit « Chez Dumonal ». Il est proposé le nom suivant : Lotissement du Cèdre (entre le n° 138 et n° 206 de la route de Berny). Ce nom est approuvé par le Conseil à l'unanimité.

Le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique (SYANE) de la Haute-Savoie envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2015, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération : Sécurisation R.D. 19 – Tranche ferme et tranche conditionnelle, d'un montant global estimé à 230 097,00 euros avec une participation financière communale s'élevant à 138 646,00 euros et des frais généraux s'élevant à 6 903,00 euros. Le Conseil approuve le plan de financement des opérations à programmer, à l'unanimité.

La SARL ALPES BOIS représentée par Monsieur Pierre BOSSON, domiciliée à Arenthon au lieu-dit Le Châtelet, demande une remise des pénalités de retard du paiement de la taxe locale d'équipement concernant le permis de construire, enregistré sous le numéro PC 74.018.11.C.0023, d'un montant de 1 067 euros, pour laquelle le Comptable du Trésor (Trésorerie de Rumilly) a donné un avis favorable. Le Conseil émet un avis favorable à cette demande à l'unanimité.

Un arrêté interministériel, en date du 16 décembre 1983, fixe les conditions d'attribution de **l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor Public** chargés des fonctions de receveurs des communes et des établissements publics locaux. Le Conseil municipal, par 11 voix pour, 1 voix contre (J.-P. LE JONCOUR) et 7 abstentions (B. CAUL-FUTY, J. FREMEAUX, S. GAILLARD, C. PHILIPPE, F. ROSSET, P. ROUSSEAU-BARATHON et N. TARDIF), considérant les services rendus par Monsieur le Receveur municipal, en sa qualité de conseiller financier de la commune, décide de lui allouer l'indemnité de conseil, calculée par application du tarif prévu à l'article 4 de l'arrêté précité et au taux maximum, pour l'année 2015, soit 456,39 €.

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ; considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance ; M. le Maire informe les membres du Conseil que le gérant d'un **camion snack** a demandé une autorisation de stationnement, sur le domaine communal, pour un camion avec pour



Orchis mâle - *Orchis masculata*

www.nature-en-photos.com

Comptes rendus

destination commerciale : la fabrication et la vente de goûters, desserts et salades à emporter la fabrication et la vente de burgers et potatoes à emporter, la vente de boissons à emporter. Ce camion s'installerait : le mercredi soir de 18h00 à 21h00, sur le parking du chef-lieu, devant le nouveau bâtiment de l'école, pour la vente de burgers, potatoes et boissons, le vendredi soir de 16h00 à 18h00, sur la voie, devant le city stade, entre le hangar communal et la sortie du service périscolaire, pour la vente de goûters, desserts, salades et boissons. M. le Maire propose de fixer le montant annuel de la redevance d'occupation du domaine public à 181,25 € (part fixe de 150 euros pour l'occupation du domaine public, remboursement des frais d'électricité d'un montant estimé à 30 euros). M. le Maire précise que le montant des frais d'électricité sera révisé en fonction de la consommation réelle d'électricité. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise** stationnement d'un camion snack sur le parking du chef-lieu le mercredi soir, et sur la voie, près du city stade, le vendredi soir.

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ; Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance ; M. le Maire informe les membres du Conseil que le gérant du **camion pizza** situé sur la place du village a repris son activité, suite à l'achat d'un nouveau camion professionnel. Ce camion s'installera désormais : le vendredi soir de 17h30 à 22h30, le samedi soir de 17h30 à 22h30. M. le Maire propose de fixer le montant annuel de la redevance d'occupation du domaine

public à 181,25 € composée comme d'une part fixe de 150 euros pour l'occupation du domaine public, du remboursement des frais d'électricité d'un montant estimé à 30 euros. M. le Maire précise que le montant des frais d'électricité sera révisé en fonction de la consommation réelle d'électricité. Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le stationnement d'un camion pizza sur le parking du chef-lieu les vendredis et samedis soirs.

Considérant que la mise en place du Document unique relatif à l'évaluation des risques professionnels est une obligation pour les collectivités territoriales, que la démarche de mise en place **du document unique relatif à l'évaluation des risques professionnels** a été réalisée selon la méthodologie proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie et que le document a été validé par le Service Prévention des Risques professionnels du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie, considérant que le plan des actions correctives permettra d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité, considérant l'avis du Comité Technique du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Savoie du 24 septembre 2015, validant formellement le Document unique relatif à l'évaluation des risques professionnels, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'action.

M. le Maire donne lecture aux membres du Conseil municipal du courrier émanant de la Caisse Mutuelle de Prévoyance du Personnel des Collectivités Territoriales - La Mutame Savoie Mont-Blanc - qui sollicite **le renouvellement de la contribution des agents adhérents pour l'année 2016**. La contribution est de 39 € par agent adhérent et la mairie d'Arenthon compte deux agents adhérents au sein de son personnel, donc le montant total s'élève à 78,00 euros. Cette aide annuelle concourt aux prestations à caractère social servies aux adhérents. Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement de la somme de 78,00 €, au profit de la Caisse Mutuelle de Prévoyance du Personnel des Collectivités Territoriales - La Mutame Savoie Mont-Blanc.

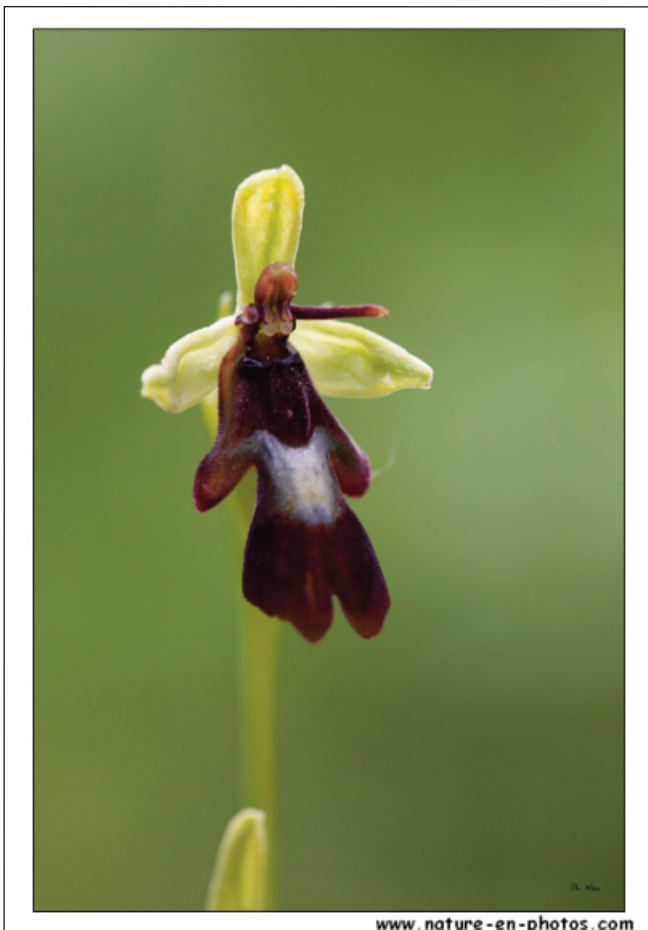
COMMISSION AMENAGEMENT DU VILLAGE - PLU

M. le Maire informe l'assemblée que le PLU doit être révisé afin de le mettre en conformité avec le SCOT du Pays Rochois ; pour cela, la commune va choisir un urbaniste. Un cahier des charges relatif à cette révision a été élaboré et envoyé à trois cabinets d'urbanisme. Ceux-ci ont jusqu'au 26 novembre pour répondre à notre appel d'offres. Le choix du prestataire sera validé lors du prochain conseil municipal, et la démarche de révision du PLU devrait débuter en janvier 2016. Le groupe de travail sera composé des membres de la Commission Aménagement du Village - PLU et de deux autres conseillers municipaux : Alain VELLUZ, Chantal COUDURIER, Claude MOENNE, Colette BOEX, Pierre ROUSSEAU-BARATHON, René DECARROUX, Frédéric ROSSET, Jean-Pierre LE JONCOUR.

M. le Maire précise que le projet de révision du règlement sera intégré dans le projet de mise en conformité du PLU avec le SCOT, afin d'éviter une multiplication des coûts et des démarches de révision.

COMMISSION TRAVAUX - BATIMENTS

M. ROUSSEAU-BARATHON informe les conseillers qu'aucune



décision n'a été prise concernant les travaux **d'entretien des logements situés au-dessus de l'ancien bâtiment de l'école**, car les coûts estimés sont très importants et la location de ces appartements engendre l'obligation de répondre aux dispositions de sécurité vigipirate.

M^{me} COUDURIER indique le cabinet FROMONT est venu présenter le projet d'**Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)** aux commissions Travaux et Finances. Un agenda prévisionnel des dépenses va être établi sur trois ans par la commission Travaux, et sera approuvé lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

M. ROUSSEAU-BARATHON énonce les devis établis pour le **changement des 5 portes de l'ancien bâtiment de l'école**. L'entreprise SADDIER a été retenue en raison de son prix et de la conservation du style de porte avec les grilles et les vitraux.

COMMISSION ENVIRONNEMENT - AGRICULTURE - FOSSES - RUISSELLEMENT

Concernant le Chemin des Tattes, M. le Maire indique que la parcelle concernée appartient à un Monsieur CLERC, mais cette parcelle est en indivision. Par conséquent, la commune est toujours en recherche d'un propriétaire référent, qui n'est pas Madame CAMBIERI, alors qu'elle reçoit les courriers concernant ladite parcelle.

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES – JEUNESSE ET SPORT

M^{me} COUDURIER informe l'assemblée qu'une rencontre a été organisée avec la directrice et un référent informatique de l'Inspection de l'Education Nationale concernant l'**évolution numérique de l'école**. Tout d'abord, Madame COUDURIER précise que la salle informatique est en cours de remise à neuf (remplacement des claviers, mise aux normes du réseau et protection des postes informatiques) pour un coût de 4 200 €

environ. Ensuite, M^{me} COUDURIER fait part de la demande de la directrice de l'école d'installer des tableaux interactifs avec vidéoprojecteurs et stylets dans les 4 classes de l'école Benoît Chamoux. Cela représenterait un coût de 3 500 à 4 000 € par classe. La commune va demander des devis qui seront présentés aux élus et à l'APE qui devrait financer une partie des dépenses. Le Conseil est favorable à entamer une démarche de transition numérique, mais il souhaite échelonner les dépenses et commencer par équiper les classes de grands (2 classes sur 4).

COMMISSION CULTURE – BIBLIOTHEQUE

Dans le cadre de l'exposition « **Planète Océan** », 3 animations ont été proposées à la Bibliothèque : Le mardi 13 octobre après l'école les enfants accompagnés de leurs parents, grands-parents ou animateurs pour ceux du périscolaire ont eu la possibilité de participer à un atelier intitulé « D'où vient l'eau du bain, Où s'en va-t-elle ? » expliquant le circuit de l'eau domestique, atelier animé par Anne-Camille, éducatrice nature et environnement de la FRAPNA. Le samedi 17 octobre, le rendez-vous était fixé sur les bords d'Arve : Anne-Camille et Christine Suard, co-présidente de l'Association Nature et Environnement en Pays Rochois ont animé, à la demande de la bibliothèque, ateliers et promenades sur le thème de la qualité de l'eau, en partenariat avec le SM3A.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire indique qu'il a rencontré le bureau d'études ECRN qui va installer la **fibres optique sur une partie du territoire de la commune d'Arenthon**. Monsieur le Maire a présenté le futur tracé de la fibre optique qui passera par la zone de la Papéterie, longera la Route de Bonneville, et remontera la Route des Crêts de Fessy jusqu'à Amancy. Le Chef-lieu ne sera pas relié tout de suite, car les zones d'activités doivent être reliées à la fibre optique en priorité.

Conseil municipal du 11 décembre 2015

DELIBERATIONS

Exécution du budget 2016 avant son vote : Préalablement au vote du budget primitif 2016, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2015.

Les tarifs communaux sont approuvés à l'unanimité. **Les tarifs des photocopies** sont modifiés, afin de répondre aux dispositions de l'arrêté du 1^{er} octobre 2001 relatif aux conditions de fixation et de détermination du montant des frais de copie d'un document administratif.

Présentation du bilan financier du fonctionnement de la Maison des Associations à compter du 1^{er} janvier 2016. Pour 2015, le montant des dépenses (chauffage, électricité, entretien, réparation, etc.) s'élève à 40 826,20 € et les recettes à 6 345 €. En raison du coût élevé de fonctionnement de cet équipement et de la non-évolution des tarifs depuis 2011, il est proposé d'augmenter les tarifs de locations des salles municipales et de la vaisselle manquante, cassée ou abîmée.

TARIFS COMMUNAUX 2016

Notamment les tarifs de location des salles municipales ou les tarifs des concessions du cimetière sont approuvés.

La loi n°2005.102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, fixe le **principe d'une accessibilité généralisée**, intégrant tous les handicaps (moteur, visuel, auditif, mental). Face au constat que l'échéance du 1^{er} janvier 2015 ne serait pas respectée, de nouvelles dispositions réglementaires ont été élaborées.

L'ordonnance n°2004-1090 du 26 septembre 2014 et le décret n°2014-1327 du 5 novembre 2014 ont instauré l'Agenda d'Accessibilité programmée (Ad'AP). L'Ad'AP est un engagement de procéder aux travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public :

- dans le respect de la réglementation,
- dans un délai limité,
- avec une programmation des travaux et des financements.

Comptes rendus

L'**agenda d'accessibilité programmée** s'impose aux propriétaires et exploitants d'un établissement recevant du public (ERP) ou d'installations ouvertes au public (IOP) et doit permettre aux acteurs qui ne sont pas en conformité avec les règles d'accessibilité posées par la loi de 2005, de s'engager dans un calendrier précis.

Il a été établi un diagnostic puis un agenda qui :

- comporte une analyse des actions nécessaires pour qu'un ERP et/ou IOP répondent aux exigences d'accessibilité,
- prévoit le programme et le calendrier des travaux ainsi que les financements prévisionnels correspondants (article L. 111-7-5 et suivants du Code de la construction et de l'habitation).

Cet agenda est approuvé à l'unanimité.

Au 1^{er} juillet 2015 la Direction Départementale des Territoires a cessé d'instruire les demandes d'autorisation d'occupation du sol déposées sur le territoire de la commune. Au niveau de la commune, il faut assurer l'instruction des dites demandes et conclure avec un cabinet spécialisé **une convention d'assistance en urbanisme pour aider l'instructeur de la commune dans cette tâche** : c'est la SARL EFU, 7 bis rue du Pré Paillard à Annecy le Vieux qui sera choisie pour cette mission.

Le Conseil municipal avait décidé, par délibération n° 2015-47 en date du 5 octobre 2015, d'être **service enregistreur pour le système national d'enregistrement des demandes de logement social** à compter du 1^{er} janvier 2016 : c'est PLS ADIL 74 qui sera mandatée pour la saisie des demandes sur le système national d'enregistrement.

La société civile d'exploitation agricole (SCEA) DUNAND Serge et Nadine, dont le siège est situé au 125 Route de Reignier à Arenthon, **arrête son activité agricole et souhaite remettre le terrain loué à la commune**. L'attribution sera la suivante, après signature du bail rural : Section C ; parcelle 516, 3 192 m² ; Lieu-dit Les Rasses ; attribution Roland Pioutaz.

La commune d'Arenthon avait signé une **convention avec Savoie Biblio** pour la période 2010-2015. Cette convention porte sur le soutien à la création, au développement et à l'animation de la bibliothèque de lecture publique. L'Assemblée des Pays de Savoie (Savoie Biblio) vient en aide aux collectivités territoriales de moins de 15 000 habitants pour créer et développer une bibliothèque.

L'Assemblée des Pays de Savoie s'engage à fournir à la collectivité locale signataire les prestations correspondant à la bibliothèque définies dans la charte : entre autres, conseils, formations, prêt de documents, prestations d'animation littéraire. L'Assemblée des Pays de Savoie a informé la Commune de la mise en œuvre du nouveau Plan de développement de la lecture publique pour la période 2015-2020. Afin de poursuivre le partenariat et permettre à la bibliothèque de continuer à bénéficier des services offerts par Savoie Biblio, il est nécessaire de conclure une nouvelle convention, que le conseil approuve à l'unanimité.

Suite à une demande de subvention faite par le **lycée Guillaume Fichet de Bonneville** pour un voyage pédagogique à Paris du 7 février au soir au 12 février 2016 au matin, soit cinq jours, dans le cadre de l'étude du roman *Au bonheur des dames* d'Emile Zola, pour un élève domicilié à Arenthon, il a été décidé de lui attribuer un

montant de 50 €. Le Conseil municipal avait décidé d'octroyer une aide financière aux établissements scolaires, dans l'hypothèse où il s'agirait d'un voyage culturel ou linguistique de trois jours minimum : elle est fixée à 10 € par enfant et par jour.

Il avait été décidé de financer la participation des enfants de la commune présents à l'activité « **Démontagnée avec l'assoc. Mer et Montagne** » pour un montant de quatre-vingt-onze euros (91.-€) pour 13 enfants. Etant donné que le bilan fait apparaître un déficit important s'expliquant par un manque de participants, il a été décidé de verser une subvention à titre exceptionnel à l'association Mer et Montagne. Le montant sera finalement de 391 € afin de permettre à l'association d'équilibrer son opération financière. Un courrier sera toutefois adressé à l'association Mer et Montagne pour leur préciser qu'une telle subvention exceptionnelle ne sera pas renouvelée en cas de nouveau déficit pour les prochaines années.

COMMISSION URBANISME

La Commune est en train d'étudier et de négocier les offres des urbanistes candidats pour la procédure de révision n°1 du PLU.

COMMISSION TRAVAUX BATIMENTS

Des devis concernant le projet de **video-protection** avec caméra centrale sont en attente.

Les panneaux d'**isolation phonique** devraient être installés dans le restaurant scolaire dans les prochaines semaines.

L'entreprise Saddier Métallerie effectuera prochainement le **changement des portes extérieures de l'ancien bâtiment de l'école**.

Les **travaux d'accessibilité** vont débuter dès 2016.

La commune est en attente de l'établissement des **notices de sécurité incendie** par le Bureau Alpes Contrôles. Ces notices doivent être jointes à l'agenda, avant son dépôt en Préfecture.

Concernant le **projet de chaufferie bois**, la Région subventionnerait la Commune à hauteur de 73 000 euros, pour un montant total de 244 000 euros. Toutefois, un projet de production et d'alimentation en gaz est en cours, dans le cadre de la méthanisation réalisée au sein de la station d'épuration d'Arenthon. Le coût des travaux d'investissement est en cours de chiffrage. Il conviendra ensuite au Conseil municipal de se prononcer sur le choix de la chaufferie bois ou de l'alimentation en gaz via la méthanisation, en fonction du coût et du délai de réalisation.

COMMISSION VOIERIES

Un bornage a été réalisé **au Chemin de la Tour** par le géomètre CARRIER en vue de sécuriser la voirie et clarifier la propriété des riverains. Certains riverains ne sont pas d'accord avec les mentions écrites apportées au document ; par conséquent, des modifications et rectifications vont être effectuées sur le document de bornage.

Les travaux de sécurisation de la **RD 19** avancent bien, en raison du temps clément. Le goudronnage des trottoirs devrait être réalisé en mars 2016.

COMMISSION ENVIRONNEMENT - AGRICULTURE - FOSSES - RUISSELLEMENT

Dans le cadre de la COP21, 2 arbres ont été plantés par la Commune et les enfants de l'école Benoît Chamoux. Il s'agit d'un chêne et d'un ginko ; une plaque souvenir devrait être apposée à proximité du chêne.

La prochaine randonnée du Terroir sera organisée en 2017. Concernant la compétence GEMAPI, après renseignements auprès du SM3A, la CCPR doit prendre en premier la compétence et ensuite les communes devront délibérer pour la lui déléguer. La CCPR pourra alors la transférer au SM3A. S'agissant du dossier relatif à l'accès du Chemin des Tattes pour Monsieur SOMMEILLER, la commune n'a pas eu de retour de Madame CAMBIERI. Le notaire ne retrouve pas le titre de propriété. Par conséquent, la Commission organisera une rencontre avec Madame CAMBIERI, et se réunira ensuite pour discuter de la suite à donner.

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES - JEUNESSE ET SPORT

Madame Manon RIMET, animatrice, a donné sa démission et Monsieur David DELESCHAUX a été recruté en remplacement à compter du 1^{er} janvier 2016.

Les agents de la cantine ont de plus en plus de mal à finaliser le ménage, en raison de l'augmentation du nombre d'enfants durant le temps de restauration scolaire.

En raison de l'augmentation de la charge de travail, et en vue d'anticiper l'évolution du nombre d'habitants, et donc du nombre d'enfants à l'école, les membres du Conseil sont favorables à la création d'un nouveau poste d'animateur / agent de cantine pour les temps de cantine et d'accueil périscolaire.

Un projet d'acquisition de tableaux interactifs pour les classes de l'école Benoît Chamoux est en cours. La Commune est en attente de devis, et une visite de présentation des produits sera organisée à Ville-la-Grand au mois de janvier 2016.

Un projet de classe verte organisée pour la classe de CM2 aux Carroz d'Araches. En raison du coût du séjour, les conseillers sont favorables à l'application d'une subvention de 15 € par enfant et par jour.

COMMISSION SOCIALE

Bilan de la collecte alimentaire :

- 510 € de bons d'achat à l'épicerie Chez Irène
- 130 € de chèques
- 100 € de subvention de la part du CCAS d'Arenthon
- 140 kg de marchandises.

10 075,30 euros ont été récoltés à l'occasion du Téléthon 2015.

Concernant le projet de la MARPA, l'appel à projets du Conseil départemental devrait être publié au printemps 2016.

Le goûter des Aînés aura lieu le jeudi 17 décembre à partir de 13h30 à la Maison des Associations.

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE - ANIMATION

Les adjoints ont rencontré Monsieur Thomas SADDIER qui fait partie d'une nouvelle association d'Arenthon œuvrant dans la musique. Un concert sera organisé en mai 2016.

COMMISSION COMMUNICATION - INFORMATION

Une réflexion va être menée sur l'éventualité d'acheter un panneau d'affichage électronique : des devis avaient été demandés lors du précédent mandat, mais le coût était trop important.

COMMISSION DU PATRIMOINE COMMUNAL

Deux rencontres vont être organisées avec TERACTEM et le CAUE afin de réfléchir et travailler sur l'aménagement et la rénovation de l'ancienne école.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS

La CCPR fait face à de grands problèmes de tri des déchets et aux mauvaises pratiques des usagers, ce qui entraîne une augmentation des coûts de gestion. Une réflexion est actuellement menée sur l'utilisation des moloks.

SYNDICAT D'EAU ARENTHON / SAINT PIERRE EN FAUCIGNY

Tarifs du Syndicat d'eau pour l'année 2016 : 1,14 € HT le m³ ; 15 € pour la location d'un compteur.

Il est prévu d'échelonner l'augmentation des tarifs jusqu'en 2020, afin d'harmoniser nos prix avec les autres communes du pays Rochois et d'anticiper le transfert de la compétence « eau potable » à la CCPR en 2020 (Loi NOTRe). Cette augmentation permettra de financer les investissements.

QUESTIONS DIVERSES

M. René DECARROUX, électricien, a réglé l'horloge de l'éclairage extérieur de la mairie et du préau de l'école, afin que les lumières ne restent pas allumées inutilement.



Orchis singe (albinos) *Orchis simia*

www.nature-en-photos.com

Conseil municipal du 13 janvier 2016

DELIBERATIONS

M. le Maire rappelle qu'une réflexion avait été engagée à l'échelon inter communautaire, sur le transfert de compétence « **Accueil de loisirs périscolaire des écoles pré élémentaires du Pays Rochois** ». Depuis 2014, l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires de ces écoles est dévolue à la Communauté de communes du Pays Rochois (CCPR), par le biais d'un service commun, et refacturée à chaque commune au prorata des élèves inscrits à chaque rentrée scolaire.

Une offre d'accueil de loisirs périscolaires les matins et soirs ainsi que les mercredis midis est également proposée. Ainsi, en phase avec le projet de territoire, la CCPR par délibération en date du 3/11/2015 a approuvé à l'unanimité la prise de compétence « **Gestion des accueils de loisirs périscolaires des écoles pré élémentaires du Pays Rochois** », modifiant par conséquent ses statuts. Par cette même délibération, la CCPR demande à ses communes membres de se prononcer sur la modification de ses statuts faisant suite à cette prise de compétence.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte et approuve la modification des statuts de la CCPR faisant suite à cette prise de compétence.

M. le Maire informe l'assemblée qu'un recours a été formé par Monsieur et Madame Philippe et Carola PIOT, ayant pour avocat Maître Blandine GAILLARD, à l'encontre de l'arrêté du Maire en date du 17/08/2015 accordant un permis de construire enregistré sous le numéro PC 074 018 15 A 0010 au nom de Monsieur Christophe PHILIPPE, sollicitant son annulation. Ce permis a pour objet la construction d'une maison individuelle en bois et abri couvert pour voiture.

Le Conseil municipal, après délibération, à la majorité par 18 voix pour et 1 ne prend pas part au vote (C. PHILIPPE), mandate la S.C.P. BALLALOUD - ALADEL ET ASSOCIÉS, en qualité d'avocat afin de défendre les intérêts de la commune et autorise le Maire ou son représentant à signer tous les actes se référant à cette affaire.

M. le Maire rappelle que les documents de la **Bibliothèque Municipale d'Arenthon**, acquis avec le budget municipal, sont propriétés de la commune. Pour que les collections proposées au public restent attractives, qu'elles répondent aux besoins des usagers et que les récentes acquisitions soient valorisées, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier : le désherbage. Par ailleurs, certains ouvrages ont disparus ou ont été perdus, il convient donc de les éliminer du patrimoine communal. Monsieur le Maire charge Madame Janet FREMEAUX, responsable de la Bibliothèque Municipale d'Arenthon, de procéder au **tri des collections et de signer les procès-verbaux d'élimination**. Les documents éliminés seront proposés à des institutions qui pourraient en avoir besoin (Scouts de Cluses, Emmaüs, etc). Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend note et approuve cette opération pour l'année 2016.

M. le Maire informe qu'il est souhaitable de procéder aux modifications de postes suivantes, en raison de la **réussite au concours de la responsable du Pôle Enfance du Service Enfance Jeunesse et Sport** :

- Cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux : suppression du poste ouvert d'Adjoint d'animation territorial

de 2^{ème} classe à temps complet.

- Cadre d'emploi des animateurs territoriaux : création du poste d'Animateur territorial à temps complet.

M. le Maire propose de modifier en conséquence le tableau des effectifs. Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, adopte le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} février 2016.

Dans le cadre des manifestations organisées par la Commission municipale « **Culture** » et par le **Service Enfance Jeunesse et Sport**, Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de créer des tarifs pour l'encaissement des participations à ces activités. Ces recettes seront encaissées via les deux régies de recettes déjà mises en place, contre la remise de tickets numérotés comme suit : Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, adopte les tarifs proposés.

COMMISSION AMENAGEMENT DU VILLAGE - PLU

Le Conseil municipal souhaiterait délibérer sur le **choix de l'urbaniste** lors de la prochaine séance du Conseil. Une autre délibération sera prise plus tard pour approuver la prescription de révision du Plan Local d'Urbanisme, après un travail en amont pour préparer cette démarche de révision. M. MOENNE informe les membres que tout le règlement actuel du PLU devra être retravaillé en raison d'une refonte du cadre réglementaire du règlement du PLU à partir de 2016, et pour répondre aux dispositions de la Loi ALUR. Il conviendra de réduire les surfaces constructibles, afin de répondre au Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays Rochois. Un courrier sera envoyé à la population pour les informer que des changements de zonage seront opérés sur le territoire de la commune.



Orchis musc (détail) - Herminium monorchis

COMMISSION TRAVAUX – BÂTIMENTS

M. ROUSSEAU-BARATHON informe le Conseil qu'il doit rencontrer deux autres entreprises concernant le projet de **vidéo-protection**.

Les panneaux d'isolation phonique ont été installés dans le restaurant scolaire durant les vacances de Noël. Le personnel du Service Enfance Jeunesse et Sport est satisfait de ces travaux qui devraient améliorer leurs conditions de travail durant le temps de cantine. Un courrier de remerciement sera envoyé à l'entreprise Savoie Tissus située à Sallanches qui a offert le tissu pour confectionner les panneaux d'isolation.

M. ROUSSEAU-BARATHON informe le Conseil qu'un devis a été reçu pour les travaux d'**accessibilité des sanitaires de l'auberge**. D'autres devis vont être demandés, car le montant semble élevé par rapport à l'estimation faite par le Cabinet Architecture Concept qui a réalisé l'Agenda d'accessibilité programmée.

COMMISSION VOIRIES

M. MOENNE énonce qu'un accord a pu être trouvé avec les riverains du **Chemin de la Tour**, en vue d'aménager et de sécuriser cette voie communale. Un bureau d'étude sera mandaté pour travailler sur l'aménagement de cette voie.

COMMISSION ENVIRONNEMENT – AGRICULTURE – FOSSES – RUISSELLEMENT

Madame BOEX informe le Conseil qu'elle s'est renseignée auprès du Conseil départemental pour savoir si une ligne de **bus LIHSA** (Ligne interurbaine de Haute-Savoie) gérée par le Conseil départemental pouvait s'arrêter sur le territoire de la commune. Etant donné que la Loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015 transfère la compétence « transports » du Conseil départemental au Conseil régional, aucune modification de parcours n'est prévue pour le moment.

S'agissant du dossier relatif à l'accès du **Chemin des Tattes** pour Monsieur SOMMEILLER, Madame BOEX va se rapprocher de l'Association des Maires de France dans l'espoir de trouver une solution à ce problème foncier, étant donné que les propriétaires des parcelles limitrophes n'ont toujours pas pu être identifiés.

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES – JEUNESSE ET SPORT

Madame COUDURIER informe le Conseil qu'une rencontre est prévue avec une 3ème entreprise pour une éventuelle installation de **tableaux interactifs dans les classes primaires**. Une visite est prévue à l'école de Ville-la-Grand le mercredi 20 janvier, en vue d'une démonstration des différents types de tableaux auprès des enseignants.

COMMISSION CULTURE – BIBLIOTHEQUE

Mme FREMEAUX présente la rencontre avec l'auteur **Christian Chevassieux** – Lauréat du Prix Lettres Frontières 2015 avec son livre « L'Affaire des vivants », organisée le vendredi 18 mars à 19h30 à la bibliothèque.

COMMISSION GESTION DU PATRIMOINE COMMUNAL

M. MOENNE informe les conseillers que des réunions ont été organisées avec le CAUE et TERACTION, en vue de mener une **réflexion sur les grands projets d'aménagement du centre**

village. Une lettre de mission va être envoyée au CAUE pour les mandater sur la réflexion du projet de rénovation de l'école et sur la réflexion de l'aménagement du centre village

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS

M. le Maire informe le Conseil qu'un appel d'offres est en cours pour l'étude du **transfert de la compétence eau potable** à la CCPR prévue en 2020 par la loi NOTRe.

Suite à l'approbation du Projet de territoire pour la Communauté de communes, et en vue de mettre en œuvre les projets et le schéma de mutualisation, M. le Maire énonce qu'une Commission Locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) doit être créée. Des représentants par commune doivent être nommés. Le Conseil approuve à l'unanimité les propositions de nomination suivantes : 2 titulaires (Alain VELLUZ et Joël BOEX) et 1 suppléant (Chantal COUDURIER).

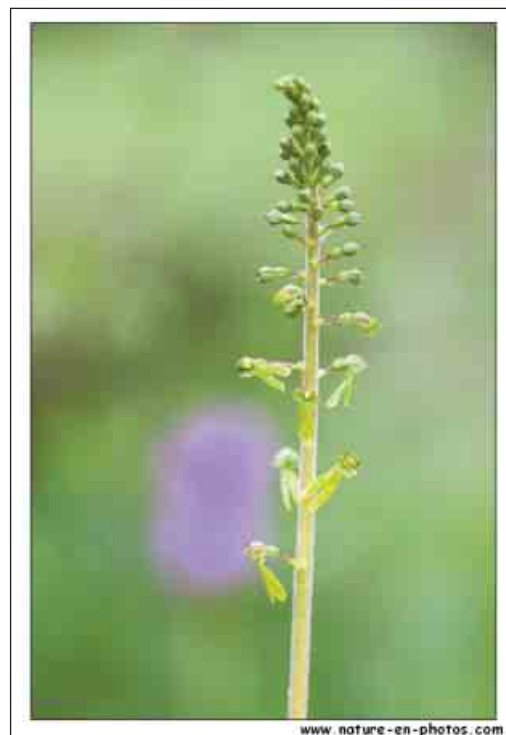
M. le Maire informe l'assemblée qu'en raison de la mise en place de la **fiscalité professionnelle unique** sur le territoire du Pays Rochois, une Commission intercommunale des impôts directs (CIID) doit être créée. Des représentants par commune doivent être nommés. Le Conseil approuve à l'unanimité les propositions de nomination suivantes : 2 titulaires (Louis ANTHOINE et Annie VIOLLET) et 2 suppléants (Janet FREMEAUX et Amandine COLLOMB).

Mme COUDURIER énonce que **les sorties de ski organisées par la CCPR** seront désormais faites aux Glières et non plus à Orange, car le foyer de ski de fond d'Orange n'a pas de pisteur secouriste, or c'est une obligation pour assurer la sécurité des enfants lors des sorties de ski.

Mme COUDURIER informe les conseillers qu'un groupement de commande va être constitué pour la **restauration collective des communes** et de la CCPR.

SYNDICAT D'EAU ARENTHON / SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY

M. MOENNE informe que l'entreprise ROSNOBLET a été retenue pour le lot technique du **forage du pompage de Blandet**.



Orchis musc - *Hermannium monorchis*

Entreprises

Nous donnons la parole aux entreprises de notre commune afin de présenter les activités économiques de notre village. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez profiter de cette opportunité.

Téléski Nautique d'Arenthon

Téléski Nautique qu'est-ce que c'est ?

Vous connaissez tous le tire-fesses quand vous allez au ski l'hiver, et bien le téléski est son cousin et à l'inverse on le pratique après la fonte des neiges sur un plan d'eau. Le TNA se situe à La Papeterie derrière MV S.A (sur l'étang à Biousse). Notre activité est saisonnière, nous sommes donc ouverts de mi-avril à fin septembre, vous pouvez y pratiquer du kneeboard, du ski nautique mais notre activité première est le Wakeboard. Alternative à la pratique traditionnelle derrière un bateau, le téléski est non polluant, non bruyant et cela permet de venir pratiquer en groupe ; de nombreuses sociétés y organisent d'ailleurs leur sortie d'équipe autour d'un barbecue organisé par nos soins. Les écoles de la Vallée n'hésitent pas à nous envoyer leurs jeunes pour des séances de sport encadrées par notre BE. Sa pratique est ouverte à partir de 8 ans sous condition de savoir nager, mais le TNA dispose d'une installation supplémentaire destinée à l'initiation permettant à de plus jeunes pratiquants de venir



tester le wakeboard. Nous proposons également la pratique du wakeboard aux personnes à mobilité réduite grâce à notre matériel spécialement conçu par l'association Magic Bastos.

Activité unique en Haute Savoie, vous pouvez y venir sans pour autant vouloir pratiquer mais simplement pour vous y détendre en profitant du spectacle autour d'un verre ou si une petite faim vous prend n'hésitez pas à croquer dans nos burgers maison.

Votre Epicerie

VOTRE EPICERIE – Depuis 1983 à votre service.

Située au centre du village ouverte six jours par semaine à deux pas de chez vous. Plus besoin de faire la queue au supermarché ou de prendre la voiture.

Chez Irène on vous offre - avec le sourire - de NOUVEAU PRDUITS ET SERVICES

- Charcuterie de la ferme
- Fromages de chèvre de la ferme
- Tisanes « Bio »
- Bières Artisanales
- Vins de Producteur
- Beignets et rissoles (sucrés et salés)
- *Relais des « Paniers de Maggy » (Fruits et légumes de producteurs) Commandes vi internet et livrées le jeudi chez Irène



- Et d'autres projets à venir
Et toujours : dépôt de pains, Presse, Fleurs et Gaz

Votre Epicerie - 35 route de Reignier - Tél. 04 50 25 53 40

COUDURIER Environnement

Jeune arenthonnais, j'ai décidé de « me lancer » et de créer mon entreprise artisanale fin 2014. Détenteur de deux diplômes dans l'aménagement paysager (BEP et BAC PRO) et d'un BP « responsable de chantiers forestiers », je suis à votre disposition pour tous vos travaux paysagers mais aussi pour vos abattages délicats, tailles, broyage de branches, débroussaillages etc... Je peux également vous proposer des contrats d'entretien à l'année pour les extérieurs de votre propriété ou de votre entreprise, ainsi que la fourniture de votre bois de chauffage.



N'hésitez pas à me contacter...

NICOLAS COUDURIER
65 ROUTE DE LA PAPETERIE ARENTHON
TEL : 04 50 25 52 36 ou 06 72 72 08 55
MAIL : nico.coudurier@orange.fr

Naissances

Bienvenue à :

Mathis né le 29 novembre 2015 de Yann MAITRE et Amélie ROCH

Noémie née le 27 décembre 2015 de Frédéric COQUILLARD et Dorothée COQUILLARD

Aurélia née le 27 janvier 2016 de David PEPIN et Edwige WILLERY

Mariages

Félicitations à :

Monica CHOMETTE et Ludovic JARDIN
mariés le 19 septembre 2015

Elena TANASE et Gérard DECARROUX
mariés le 23 janvier 2016

Marjory TAMPY et Romaric BAUD
mariés le 8 avril 2016

Décès

Jeanne BOEX veuve DEFFAYET
décédée le 25 octobre 2015 à l'âge de 94 ans

Mathieu MOREL
décédé le 08.01.2016 à l'âge de 95 ans

La publication de ces informations d'état-civil a été préalablement autorisée par les familles.

Pour toute prochaine publication d'état-civil dans le bulletin municipal, nous vous invitons à remplir un formulaire d'autorisation de publication auprès du Secrétariat de la Mairie si vous souhaitez que paraisse l'avis d'état-civil, à défaut de quoi nous ne pourrions publier les prochaines naissances, mariages ou décès.



Orchis brûlé - Orchis ustulata



Nénuphars

Agenda

Juin

Mercredi 1^{er} juin
Sortie des Aines
CCAS - Lyon

Samedi 11 juin
Fête du foot
Assoc. Foot - Local Foot - chapiteau

Vendredi 17 juin
Fête de la musique
Association des Jeunes d'Arenthon - Champ de Foire

Samedi 18 juin
Tournoi seniors

Samedi 25 juin
Journée Festive
Ecole - Stade - chapiteau

Juillet

Vendredi 1^{er} juillet
Fête du périscolaire (p.m.)
Service Enfance - Ecole/Stade

Samedi 2 juillet
Fête des Jeunes
Assoc. Jeunes d'Arenthon - Champ de Foire

Samedi 9 juillet
Concours pétanque/Soirée Festive
Comité des Fêtes - Stade

Août

Mardi 16 août au lundi 19 septembre
«Depuis qu'on est hip-hop»
Service Enfants Jeunesse/ Biblio - Bibliothèque

Samedi 20 août
Concours pétanque (des 13h)
Comité des Fêtes - Stade

Septembre

Samedi 10 septembre
Portes Ouvertes (des 14h) Energy Dance Arenthon
EDS rte de Bonneville

Mardi 20 septembre
Sortie - Picasso, Martigny
Commission Culture/Mairie - Fondation Gianadda

date à préciser
Sorties des Aines
CCAS

Octobre

Vendredi 21 octobre
Concours de belote
Comité des Fêtes - Maison des Associations

date à préciser
Soirée Chansons
PTP Records - Maison des Associations

date à préciser
Vente de Cidre
APE - Ecole

Novembre

Vendredi 4 novembre
Concours de belote
Comité des Fêtes - Maison des Associations

Samedi 5 novembre
«Arenthon d'hier et d'aujourd'hui»
Bibliothèque - Maison des Associations
(Exposition de vieilles photos
du 5 novembre au 18 décembre)

Vendredi 11 novembre
Cérémonie (matin)
Commune - Monument aux Morts

Vendredi 25 novembre
Concours de belote
Comité des Fêtes - Maison des Associations

Décembre

Vendredi 2 et samedi 3 décembre
Telethon

Vendredi 9 décembre
Conférence sur le lynx et le chat forestier
Nature Environnement Pays Rochois
Maison des Associations

Vendredi 16 décembre
Concours de belote
Comité des Fêtes - Maison des Associations